

PROJET DE RÉVISION DE LA LOI ÉLECTORALE

Niveau d'instruction requis pour les candidats à la présidentielle

P3



64^E ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DE LA VICTOIRE

Le président Tebboune rend hommage aux martyrs

P3

ORGANISATION ADMINISTRATIVE D'ALGER

Un nouveau découpage en 13 circonscriptions

P2

L'AGRESSION AMÉRICANO-SIONISTE CONTRE L'IRAN

Téhéran jure vengeance après la mort d'Ali Larijani

P11

ORGANISATION ADMINISTRATIVE D'ALGER

Un nouveau découpage en 13 circonscriptions

Le décret présidentiel portant organisation administrative de la wilaya d'Alger a été publié dans le dernier numéro du Journal officiel (JO). Selon le décret présidentiel n° 26-112 du 18 Ramadan 1447 correspondant au 8 mars 2026, "la wilaya d'Alger est organisée en circonscriptions administratives conformément à l'annexe jointe au présent décret".

Il est précisé que "la circonscription administrative est administrée par un wali délégué auprès du wali d'Alger". Par ailleurs, conformément à l'annexe jointe au décret, la wilaya d'Alger est composée de 13 circonscriptions administratives, englobant entre 3 et 5 communes.

Ainsi, il est énoncé dans ce texte, que la circonscription de Zéralda est composée des communes de "Zéralda, Staouéli, Souidania, Mahelma et Rahmania", tandis que la daïra de Chéraga regroupe les communes de "Chéraga, Ouled Fayet, Aïn Benian, Dely Brahim et Hammamet".

La daïra de Draria comprend les communes de "Douéra, Khraïssia, Draria, Baba Hacène et El Achour", alors que la daïra de Birtouta englobe les communes de "Birtouta, Ouled Chebel et Tessala El Merdja".

La daïra de Bir Mourad Raïs est composée, quant à elle, de "Bir Mourad Raïs, Birkhadem, Djasr Kaçentina, Saoula et Hydra" et celle de Bouzaréah de "Bouzaréah, Béni Messous, Ben Aknoun et El Biar". Selon l'annexe jointe au décret, les communes de la daïra de Bab El Oued sont "Bab El Oued, Qued Koriche, Bologhine, Raïs Hamidou et Casbah" et la daïra d'Houssein Dey comprend les communes de "Mohamed Belouizdad, Houssein Dey, Kouba et El Magharîa".

La daïra de Sidi M'Hamed est composée des communes de "Sidi M'Hamed, El Madania, Alger centre et El Mouradia", tandis que celle d'El Harrach regroupe "Bourouba, Bach Djerah, Qued Smar, El Harrach et Mohammadia".

Les communes relevant de la daïra de Baraki sont "Baraki, Les Eucalyptus, Sidi Moussa", alors que "Bordj El Bahri, Dar El Beïda, Bab Ezzouar et Bordj El Kiffan", relèvent de Dar El Beïda Enfin, la circonscription administrative de Rouiba est constituée des communes de "Rouiba, Reghaïa, Herroua, Aïn Taya et El Marsa".

PROMOTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN ALGÉRIE

Le renforcement de coopération avec l'OMPI examiné

Le ministre de l'Economie de la connaissance, des Start-up et des Micro-entreprises, Nouredine Ouadah, a reçu, au siège du ministère, le directeur du bureau de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à Alger, Othmane Ahmed Mohamed Salek, avec lequel il a examiné les voies et moyens de renforcer le partenariat et la coopération en matière de promotion de la propriété intellectuelle, a indiqué, hier, un communiqué du ministère. La rencontre, qui s'est déroulée mardi, a été l'occasion d'évoquer les mécanismes de redynamisation du programme du Centre de propriété intellectuelle pour les affaires, visant à accompagner les start-up et les micro-entreprises, notamment à travers l'adoption de stratégies de valorisation de la propriété intellectuelle et l'exploitation des actifs immatériels issus de la recherche et de l'innovation, de manière à contribuer au renforcement de l'économie de la connaissance, a précisé la même source.

Les entretiens ont également porté sur la contribution de l'OMPI à la prochaine édition de la Conférence africaine des start-up (ASC 2026), dans le cadre du soutien aux initiatives visant le développement de l'écosystème de l'innovation sur le continent africain, souligne le communiqué.

R.N

MODIFICATION DU CALENDRIER DES COMPOSITIONS DU 3E TRIMESTRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE

Le SATAF dénonce une décision «unilatérale» du ministère

Le secrétaire national du syndicat "SATEF", Boualem Amoura, a qualifié les décisions ministérielles d'unilatérales, improvisées et correctives, en raison de l'absence d'étude et de révision de l'organisation des examens. Il a également souligné qu'il ne restait que 15 jours d'enseignement.

Le ministère de l'Education nationale a annoncé, hier, la modification du calendrier des compositions du 3e trimestre de l'année scolaire 2025-2026, et ce, pour les trois niveaux d'enseignement, indique un communiqué du ministère. "Dans le cadre des préparatifs liés à l'organisation des examens scolaires nationaux -Brevet d'enseignement moyen (BEM) et Baccalauréat, session 2026- et afin d'assurer le bon déroulement de la fin de l'année scolaire 2025/2026, le ministère de l'Education nationale annonce la modification du calendrier des compositions du 3e trimestre pour les trois niveaux d'enseignement", précise-t-on de même source. A cet effet, "l'évaluation des acquis du cycle d'enseignement primaire aura lieu les 3, 4 et 5 mai 2026, celle des acquis de la fin des premier et deuxième paliers de l'enseignement primaire, les 4 et 5 mai 2026, tandis que les compositions du troisième trimestre pour tous les niveaux des trois cycles d'enseignement seront organisées du dimanche 10 au jeudi 14 mai 2026". Les épreuves de rattrapage "demeurent sans changement et se dérouleront les lundi et mardi 22 et 23 juin 2026", a conclu le communiqué.

Les avis des acteurs du secteur de l'éducation ont divergé concernant les dates des examens officiels et l'achèvement des programmes scolaires. Les critiques se sont intensifiées après l'annonce de l'avancement des dates des épreuves du troisième trimestre. Dans ce contexte, le Syndicat autonome des travailleurs de l'éducation et de la formation (SATEF) a exprimé son rejet de cette décision, estimant que l'avancement des dates a été décidé sans étude suffisante et qu'il coïncide avec l'approche de l'Aïd al-Adha, ce qui a conduit — selon lui — à une réduction notable du temps consacré à l'enseignement. Le syndicat a affirmé, hier au journal "El Houria", que cette situation rendra difficile l'achèvement des programmes scolaires, notamment dans les matières fondamentales. De nombreux enseignants seront contraints d'accélérer le rythme des cours et de recourir à des méthodes intensives d'explication, ce qui pourrait affecter négativement le niveau des élèves et accroître la pression pédagogique dans les classes. Il a également relancé la problématique de la «détermination du



seuil», à laquelle on recourt à la fin de chaque année scolaire en raison de l'inachèvement des programmes. Il considère que cette solution porte atteinte à la crédibilité des examens et soulève des interrogations quant à l'égalité des chances entre les élèves. Le secrétaire national du syndicat "SATEF", Boualem Amoura, a qualifié les décisions ministérielles d'unilatérales, improvisées et correctives, en raison de l'absence d'étude et de révision de l'organisation des examens. Il a également souligné qu'il ne restait que 15 jours d'enseignement. De son côté, Fatima Bacha, ancienne vice-présidente de l'Association nationale des parents d'élèves en Algérie, a estimé que le problème ne réside pas dans l'avancement des examens officiels, mais dans l'inadéquation entre le volume horaire et le programme scolaire, ce qui épuise enseignants et élèves et entraîne une accélération des cours, au détriment des révisions et de la résolution des exercices. Une conseillère pédagogique s'est interrogée sur les raisons pour lesquelles le ministère de l'Education nationale ne met pas en place deux semestres sco-

lares par an, une proposition qu'elle considère comme la plus appropriée. En revanche, le Conseil des enseignants des lycées d'Algérie (CLA) estime que le problème ne se limite pas à l'avancement des dates des examens, mais concerne l'absence d'équilibre entre le volume horaire et les programmes scolaires. Cela impose, selon lui, une révision globale de la répartition des cours sur l'ensemble de l'année, plutôt que de se limiter à modifier le calendrier. Il a également souligné que la pression croissante sur les élèves, en particulier dans les classes terminales, a renforcé leur recours aux cours particuliers, en raison du sentiment que le temps scolaire est insuffisant pour comprendre et assimiler correctement les leçons. Malgré leurs divergences, les intervenants s'accordent à dire que le système éducatif a besoin de réformes plus profondes, allant au-delà des solutions ponctuelles, en impliquant tous les acteurs dans la prise de décision, afin de concilier la stabilité du calendrier scolaire et la qualité des acquis des élèves.

AmeL.B

EDUCATION NATIONALE

La gestion de la fin de l'année scolaire examinée

Le ministre de l'Education nationale, Mohamed Seghir Sadaoui, a présidé une conférence nationale par visioconférence, consacrée au suivi des dossiers liés à la gestion de ce qui reste de l'année scolaire 2025-2026, notamment les préparatifs pour le Baccalauréat et le Brevet d'enseignement moyen (BEM), a indiqué, hier, un communiqué du ministère. Organisée mardi en présence des cadres de l'administration centrale, du directeur de l'Office national des examens et concours (ONEC), des directeurs de l'Education et directeurs délégués, "la conférence a porté sur une série de dossiers liés à la gestion de ce qui reste de l'année scolaire en cours, notamment les opérations concernant la fin du deuxième trimestre et celles relatives au troisième trimestre, lequel constitue une étape charnière dans le processus éducatif au regard des rendez-vous nationaux importants prévus, à leur tête les examens scolaires".

Dans ce contexte, le ministère a souligné l'importance "d'une bonne préparation et de la mobilisation de tous les moyens, en renforçant la coordination avec les différents acteurs pour la sécurisation du BEM et du

Baccalauréat, étant des examens nationaux d'une extrême importance". Concernant l'évaluation du déroulement du deuxième trimestre, le ministre a salué "les efforts consentis par les directeurs de l'Education et tous les membres de la famille éducative, ainsi que leur engagement à assurer le bon déroulement des cours". A cet effet, le ministre a insisté sur "la nécessité de parachever notamment la correction des examens avec les élèves, la remise des notes dans les délais fixés et la finalisation des procédures éducatives", soulignant l'importance de "la journée ouverte, consacrée à l'accueil des parents d'élèves et à la remise des bulletins, considérée comme une étape élémentaire pour renforcer et consolider la relation entre l'établissement éducatif et les parents d'élèves". Il a insisté sur la bonne organisation de cette journée.

M. Sadaoui a en outre appelé à "poursuivre la mobilisation globale de toutes les composantes de la famille éducatives, tous corps et catégories confondus, pour assurer le bon déroulement du troisième trimestre et de la fin de l'année scolaire".

Le ministre a évoqué "le concours de recrute-

ment des enseignants, qui a atteint ses phases finales", précisant qu'il "s'agit de l'une des opérations les plus importantes entreprises par le secteur ces dernières années, tant en termes de nombre de candidats que des exigences organisationnelles, ce qui nécessite le plus haut degré de professionnalisme et de discipline pour garantir sa crédibilité". Dans ce contexte, il a salué "les efforts soutenus visant à assurer le bon déroulement des concours jusqu'à cette étape, notamment en ce qui concerne la numérisation, qui a contribué à renforcer la transparence et l'efficacité", soulignant "l'importance de la présence sur le terrain des directeurs délégués afin d'assurer la supervision directe de l'opération, sous la supervision des directeurs de l'éducation, ce qui renforce, a-t-il dit, l'efficacité du suivi et garantit la bonne exécution".

A cet effet, le premier responsable du secteur a souligné la nécessité de "garantir l'équité lors des entretiens oraux, sous la responsabilité directe des présidents des centres et commissions, en respectant strictement les procédures en vigueur".

R.N

PROJET DE RÉVISION DE LA LOI ÉLECTORALE

Niveau d'instruction requis pour les candidats à la présidentielle

Le projet de révision de la loi électorale comporte de nouvelles dispositions, dont les principales concernent l'Autorité nationale indépendante des élections. Il prévoit notamment le transfert de certaines de ses prérogatives au profit du ministère de l'Intérieur, la réduction de la part de représentation féminine dans les listes électorales, ainsi que l'introduction d'une condition de niveau d'instruction pour les candidats à l'élection présidentielle.

Avant-hier, le gouvernement a soumis à la première chambre du Parlement un projet de loi organique modifiant et complétant l'ordonnance n° 21-01 du 10 mars 2021 relative au régime électoral. Ce projet de loi vise à réviser et compléter les dispositions de la loi de 2021, après son élaboration à l'issue de consultations avec les partis politiques, au cours desquelles un consensus a été recherché afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des dispositions proposées, selon l'exposé des motifs. Les modifications portent sur 15 points. Tout en réaffirmant les larges prérogatives de l'Autorité nationale indépendante des élections, en tant qu'organe central chargé de superviser l'ensemble des opérations électorales et référendaires dans le respect de son indépendance et de sa transparence, le projet confie le soutien matériel et logistique des élections aux services du ministère de l'Intérieur. Il précise également le rôle du ministère des Affaires étrangères dans l'organisation et l'encadrement des opérations électorales à l'étranger, en coordination avec les représentations diplomatiques et consulaires. Le texte prévoit aussi une restructuration de l'Autorité, en consacrant le principe de collégialité dans la prise de décision, à travers la création d'un conseil composé de 21 membres au lieu de 11, chargé de statuer, ainsi qu'un bureau exécutif composé du président de l'Autorité et de deux membres élus parmi le conseil, chargé de la mise en œuvre des décisions. Concernant la gestion des ressources humaines, le projet fixe le statut juridique des membres du conseil, qui seront placés en position de détachement ou de mise à disposition durant leur mandat, avec l'exigence d'une expérience dans le domaine électoral. Il prévoit également un régime juridique spécifique pour les agents de l'Autorité, distinct du statut général de la fonction publique. Aux niveaux local et international, le projet prévoit l'organisation des structures de l'Autorité, en remplaçant les délégations par des coordina-



teurs au niveau des wilayas et des communes, ainsi qu'après des représentations diplomatiques à l'étranger. Il est exigé que ces coordinateurs ne soient ni originaires ni résidents des zones où ils supervisent les opérations électorales, afin de garantir leur neutralité. Leur mandat s'étendra de la convocation du corps électoral jusqu'à la proclamation des résultats, tout en introduisant une disposition transitoire permettant, dans certains cas, d'exempter certaines listes de cette exigence. Le projet accorde également aux partis politiques et aux candidats indépendants la possibilité d'ordonner les candidats sur les listes électorales, tout en augmentant le nombre de candidats au-delà du nombre de sièges à pourvoir, selon des critères liés à la nature des circonscriptions électorales. Par ailleurs, certaines échéances électorales ont

été révisées. Le texte prévoit que les résultats du scrutin soient d'abord examinés par le conseil de l'Autorité nationale indépendante des élections avant leur proclamation par son président. Il impose également aux candidats à l'élection présidentielle de justifier d'un niveau d'instruction. Selon des experts, cette dernière condition nécessiterait une révision de la Constitution, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'une convocation prochaine du Parlement, dans ses deux chambres, pour adopter un amendement technique à la Constitution, déjà évoqué par le président de la République, malgré les spéculations sur un éventuel report en raison de l'approche des élections législatives. À noter que l'Assemblée populaire nationale a fixé le calendrier d'examen du projet de loi électorale : le ministre de l'Intérieur présentera le texte devant la commission juridique mardi prochain. La commission auditionnera également un représentant de l'Autorité nationale indépendante des élections et entamera l'étude du projet mercredi et jeudi.

64E ANNIVERSAIRE DE LA FÊTE DE LA VICTOIRE

Le président Tebboune rend hommage aux martyrs

À l'occasion du 64e anniversaire de la Fête de la Victoire, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message solennel aux citoyennes et citoyens algériens, rappelant le rôle central de la Révolution dans l'histoire moderne de l'Algérie. Dans son allocution, le président Tebboune a souligné que le 19 mars marque la fin de plus de 132 ans de domination coloniale, caractérisée par l'injustice, le pillage et la violence systématique. Selon lui, l'occupation n'a pu résister à la force de la justice et à la volonté de liberté qui anime les peuples à travers l'histoire. Le chef de l'État a rendu hommage aux héros de la Révolution, "ceux qui ont choisi soit une vie libre et digne, soit la mort sous le drapeau du martyre, pour que vive l'Algérie". Il a rappelé que le soulèvement du 1er novembre 1954, soutenu par un peuple attaché à ses racines et à son identité, a conduit à une victoire mémorable obtenue au prix de sacrifices immenses, de rivières de sang, de destructions et de spoliations. Abdelmadjid Tebboune a également évoqué les défis contemporains auxquels fait face l'Algérie, soulignant la nécessité de renforcer l'économie nationale et de protéger la souveraineté du pays dans un contexte régional et international instable. Il a mis en avant les grands projets structurants inscrits dans un plan de développement stratégique, fruit de l'effort collectif et de la volonté nationale, visant à construire une Algérie forte, prospère et unie. Le président a conclu en renouvelant l'hommage de la nation aux martyrs et en réaffirmant l'engagement des Algériens à poursuivre leur mission pour une Algérie libre et fière. "Gloire et éternité à nos martyrs, vive l'Algérie libre et souveraine", a-t-il déclaré. Cet anniversaire demeure un moment de mémoire et de réflexion sur le courage, la résilience et la détermination du peuple algérien, ainsi qu'une célébration de son droit inaliénable à la liberté et à la souveraineté.

ANP

Un narcotraffiquant neutralisé à Tamanrasset

Un narcotraffiquant armé a été neutralisé par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP) qui ont également récupéré des armes, mardi, lors d'une autre embuscade menée dans la zone d'Arrak dans la wilaya de Tamanrasset, indique hier mercredi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). "Dans la dynamique des efforts à assurer la sécurisation de la bande frontalière et à mettre en échec toutes tentatives de contrebande et de criminalité organisée, des détachements combinés de l'Armée nationale populaire ont neutralisé hier 17 mars 2026, lors d'une autre embuscade menée dans la zone d'Arrak dans la wilaya de Tamanrasset en 6e Région militaire un (1) narcotraffiquant armé et récupéré de deux (2) pistolets mitrailleurs de type FMPK, un (1) pistolet-mitrailleur de type Kalachnikov, un (1) véhicule tout-terrain, contenant un million cinq cent mille (1.500.000) comprimés psychotropes, un (1) appareil de communication de type Thuraya, trois (03) chargeurs et une quantité de munitions", précise la même source. "Cette seconde opération qualitative vient s'ajouter à l'opération effectuée le 15 mars 2026 qui s'est soldée par la neutralisation de (4) narcotraffiquants armés, la saisie d'un million six cent mille (1.600.000) comprimés psychotropes ainsi que la récupération d'un (1) pistolet-mitrailleur de type kalachnikov", ajoute le communiqué, soulignant que "le bilan de ces opérations s'élevait ainsi à plus de (3) millions de comprimés psychotropes en deux jours". "Ces deux opérations exécutées dans un laps de temps réduit dans la même région, réaffirment l'ampleur des menaces qui guettent nos frontières, et mettent en exergue les efforts consentis par le personnel de l'ANP quotidiennement pour venir à bout de ces criminels en toute fermeté", conclut le communiqué du MDN.

ALGÉRIE - ESPAGNE

Vers une coopération énergétique renforcée

Le ministre espagnol des Affaires étrangères, José Manuel Albares, devrait effectuer une visite officielle en Algérie lors de la dernière semaine de mars, marquant sa première mission dans la région depuis sa prise de fonction. Selon des sources médiatiques espagnoles et diplomatiques, cette visite vise principalement à préparer un sommet bilatéral entre le président du gouvernement espagnol, Pedro Sánchez, et le président algérien, Abdelmadjid Tebboune. Aucun communiqué officiel algérien n'a encore confirmé l'événement, et le lieu de la rencontre reste incertain entre Alger et Madrid. Depuis son accession au pouvoir en décembre 2019, Tebboune n'a jamais effectué de visite officielle en Espagne, tandis que Sánchez s'était rendu à Alger en octobre 2020 avant la crise diplomatique provoquée par l'affaire du président sahraoui Ibrahim Ghali et le soutien ultérieur de Madrid à l'initiative marocaine d'autonomie pour le Sahara occidental en 2022. Cette décision avait entraîné un durcissement des relations, avec le retrait de

l'ambassadeur algérien, la suspension du traité d'amitié et une quasi-interruption des échanges commerciaux, à l'exception des contrats énergétiques à long terme. Depuis 2023, des signes de détente se sont manifestés avec la nomination d'un nouvel ambassadeur algérien à Madrid et la reprise partielle des échanges commerciaux en 2024. La visite d'Albares intervient dans un contexte géopolitique complexe, où l'Espagne cherche à adopter une stratégie d'équilibre entre le Maroc et l'Algérie, et à consolider sa position dans le cadre des négociations internationales sur la question du Sahara. Les dossiers prioritaires incluent la gestion des flux migratoires et, surtout, la sécurisation des approvisionnements énergétiques. L'Espagne demeure le principal importateur de gaz algérien, et la crise de 28 mois sur les relations commerciales a montré la vulnérabilité de Madrid face à une interruption des échanges. Les exportations espagnoles vers l'Algérie ont chuté de 1,9 milliard d'euros en 2021 à seule-

ment 330 millions en 2023, entraînant des pertes estimées à 3,2 milliards d'euros pour les entreprises espagnoles. La dimension énergétique prend un relief particulier depuis le conflit contre l'Iran débuté le 28 février, qui a entraîné une augmentation des exportations algériennes de gaz naturel liquéfié (GNL). L'Espagne, désireuse de sécuriser ses approvisionnements, prévoit également de renforcer ses importations via le gazoduc Medgaz, capable d'acheminer jusqu'à 32 millions de mètres cubes par jour (environ 11 milliards de m³ par an) entre l'Algérie et l'Espagne. Selon Bloomberg, le gouvernement espagnol et le groupe Naturgy Energy Group SA discutent d'une utilisation presque maximale du gazoduc pour répondre à la demande intérieure. Cette stratégie illustre la dépendance énergétique de l'Espagne vis-à-vis de l'Algérie et confère à cette visite diplomatique une dimension stratégique essentielle, mêlant sécurité énergétique, diplomatie bilatérale et stabilité régionale.

Ab.N

**INDUSTRIE
PHARMACEUTIQUE**

Le renforcement de la coopération algéro-nigérienne examiné

Le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Ouacim Kouidri, a examiné, mardi à Alger, avec le ministre de la Santé de la République du Niger, le colonel-major Garba Hakimi, les voies et moyens de renforcer la coopération bilatérale dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, notamment l'approvisionnement du Niger en médicaments et vaccins fabriqués en Algérie, a indiqué un communiqué du ministère.

Cette réunion, tenue par visioconférence, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions de la "Déclaration d'Alger", issue de la Conférence ministérielle africaine sur la production locale de médicaments et les technologies de la santé, organisée à Alger en novembre 2025, a précisé la même source. Ont pris part à cette rencontre, l'ambassadeur d'Algérie au Niger, ainsi que le directeur général de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP), Cherif Delih, et le directeur général du Groupe public "Saïdal", Mourad Belkhef.

La partie nigérienne a exprimé son souhait de bénéficier de l'expérience algérienne dans le domaine de l'industrie pharmaceutique, en sollicitant l'approvisionnement de son pays en médicaments et vaccins fabriqués localement, ainsi qu'un accompagnement technique pour développer une industrie pharmaceutique nationale.

De son côté, M. Kouidri a mis en avant que l'Algérie est prête à accompagner le Niger, en répondant à ses besoins en produits pharmaceutiques et en renforçant la coopération technique, en particulier dans la réalisation et le développement d'unités de production de médicaments.

Cette coopération s'inscrit dans le cadre du renforcement du partenariat entre les pays africains, visant à soutenir la sécurité sanitaire à l'échelle continentale, a conclu le communiqué.

R.E

**COMMERCE
EXTÉRIEUR**

Vers la création d'un fichier numérique des services et produits fabriqués en Algérie

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a présidé, mardi à Alger, une réunion de coordination au cours de laquelle l'accent a été mis sur l'importance de créer un fichier numérique national et exhaustif de l'ensemble des services et des produits fabriqués en Algérie, a indiqué un communiqué du ministère.

Cette réunion tenue au siège du ministère, s'est déroulée en présence des secrétaires généraux et des représentants des différents secteurs ministériels, ainsi que des cadres du ministère. Le renforcement de la coordination dans le domaine du commerce extérieur a été au centre de cette rencontre, a précisé la même source.

Ainsi, "l'accent a été mis sur l'importance de la création d'un fichier numérique national exhaustif, incluant l'ensemble des services et des produits fabriqués en Algérie, de manière à disposer d'une base de données précise et actualisée à même de soutenir l'orientation de l'offre nationale vers les marchés extérieurs et sa valorisation optimale, ainsi que sur l'identification par les différents secteurs, de leurs besoins en biens et services", a ajouté le communiqué.

A cette occasion, M. Rezig a salué le niveau de coordination entre différents secteurs ministériels, soulignant l'importance de le renforcer et de l'intensifier, à même d'assurer la cohérence des efforts gouvernementaux et de réaliser les objectifs fixés en matière de commerce extérieur, a conclu la même source.

R.E

GAZODUC TRANSSAHARIEN

Une équipe de Sonatrach à pied d'œuvre à Niamey

L'équipe est chargée d'examiner le cadre légal et réglementaire au Niger, notamment en ce qui concerne la pose de canalisations, les études règlementaires (étude de danger - EDD et étude d'impact environnemental - EIE), ainsi que les permis et les autorisations de construction liés à ce gazoduc.

Le groupe Sonatrach a dépêché une équipe technique, au sein d'une délégation composée de représentants du groupe et du ministère des Hydrocarbures et des Mines, en mission de travail à Niamey (Niger), en vue de récolter les données techniques afférentes au tracé du projet du gazoduc transsaharien (TSGP) sur le sol nigérien, en coordination avec la partie nigérienne, a indiqué mardi un communiqué du groupe. Cette mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, relatives au lancement de la réalisation de ce projet stratégique dans sa partie nigérienne, précise la même source.

L'équipe est chargée d'examiner le cadre légal et réglementaire au Niger, notamment en ce qui concerne la pose de canalisations, les études règlementaires (étude de danger - EDD et étude d'impact environnemental - EIE), ainsi que les permis et les autorisations de construction liés à ce gazoduc. Le programme de la visite prévoit des rencontres et des discussions techniques avec les responsables de la Société nigérienne du pétrole (SONIDEP) et ceux du ministère nigérien du Pétrole, ainsi que d'autres parties impliquées dans ce projet, indique le communiqué.

L'objectif est d'examiner conjointement les premières étapes opérationnelles pour réaliser les études du tracé, tout en tenant compte des résultats préliminaires de l'étude de faisabilité réalisée par le consultant PENPSEN. Cette étape constitue un prélude à la phase des études détaillées du tracé ainsi qu'à celle de la construction du gazoduc, souligne la même



source, ajoutant que la phase opérationnelle du projet reliant le Nigeria, le Niger et l'Algérie sera lancée à l'issue du mois de Ramadhan 2026, avec la mobilisation de Sonatrach pour la mise en œuvre de ses différentes étapes, conformément aux instructions du président de la République. Cette démarche "traduit l'engagement de l'Algérie à concrétiser ce projet

qui s'inscrit dans le cadre de la consolidation des partenariats stratégiques avec les pays africains et la promotion de la coopération Sud-Sud. Elle reflète également la volonté de l'Etat de renforcer la présence du groupe Sonatrach sur la scène énergétique continentale", conclut le communiqué.

R.E

FISCALITÉ

Les modalités d'assainissement des créances fiscales fixées

Les modalités d'abandon des créances fiscales enregistrées au cours des exercices 2011 et antérieurs, et de l'assainissement de celles enregistrées durant les exercices 2012 à 2025 viennent d'être fixées par un arrêté paru au journal officiel (JO) n 19.

L'arrêté signé par le ministre des Finances précise que les créances fiscales éligibles aux mesures d'abandon et d'assainissement, concernent l'ensemble des impositions fiscales non recouvrées, pénalités d'assiette de recouvrement et autres majorations comprises, enregistrées dans les écritures des receveurs des impôts, qu'elles se rapportent à des impositions émises par voie de rôle général, individuel ou découlant de déclarations spontanées souscrites par les contribuables débiteurs. Les créances fiscales issues d'impositions pour lesquelles le contribuable concerné est condamné pour manœuvres frauduleuses en matière d'assiette ou de recouvrement ne sont pas concernées par les

mesures d'abandon ou d'assainissement, souligne le texte. Selon l'arrêté, qui vient en application de l'article 122 de la loi de finances 2026, les receveurs des impôts sont tenus d'établir, par exercice concerné, les états nominatifs des contribuables éligibles au bénéfice de l'abandon des montants des créances fiscales, enregistrées au cours des exercices de 2011 et antérieurs, renseignés par impôt, droit, taxe, pénalité ou majoration.

Les contribuables bénéficient sur leurs créances fiscales enregistrées, au cours des exercices 2012 à 2025, de l'annulation des pénalités d'assiette, de recouvrement ainsi que de l'abatement de 30% des droits simples, sous réserve du paiement, en un seul versement ou par échéances, du solde restant des droits dus, au plus tard, le 31 décembre 2026, est -il noté.

L'assainissement des créances fiscales enregistrées au cours des exercices 2012 à 2025, est subordonné à la souscription par le contribuable débiteur, auprès du re-

ceveur des impôts compétent, d'une déclaration de souscription accompagnée de la situation fiscale de recouvrement arrêtée au 31 décembre 2025.

Les contribuables ayant fait l'objet de redressements assortis d'application de pénalités pour manœuvres frauduleuses, dont l'action publique n'est pas éteinte par la prescription prévue à l'article 11 de la loi correspondante au 3 août 2025 portant code de procédure pénale, ne peuvent prétendre au bénéfice des dispositions prévues par l'article 122 de la loi n 25-17 correspondante au 14 décembre 2025 portant loi de finances pour 2026. Le contribuable débiteur est tenu de procéder, au moment de la souscription de la déclaration au paiement en un seul versement de la quote-part de 70% des droits simples demeurant exigibles ou par tranches, suivant un échéancier de paiement, dont la date limite de règlement ne saurait dépasser l'échéance du 31 décembre 2026.

R.E

AGROALIMENTAIRE

L'Algérie participe au Salon international des fruits et légumes en Italie

L'Algérie participera au Salon international des fruits et légumes (MACFRUT 2026) qui se tiendra à Rimini (Italie) du 21 au 23 avril prochain, a indiqué mardi un communiqué du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations. MACFRUT 2026 est un

événement commercial international dédié aux systèmes, technologies et services liés à la production, au développement, à la commercialisation et au transport des fruits et légumes, rassemblant chaque année des professionnels, des entreprises et des acheteurs du monde

entier, a précisé la même source. Il s'agit d'un événement pionnier dans le domaine des échanges entre entreprises (B2B), couvrant divers aspects de la chaîne de valeur, dont la production, les semences, les pépinières, les engrais, les biosolutions, les machines agricoles, la transformation,

le conditionnement, les services logistiques et la distribution, a ajouté le ministère, invitant les opérateurs économiques souhaitant participer à s'inscrire via le site web dédié à cet effet : <https://www.mcepe.gov.dz/index.php/ar/macfrut-2026>.

R.E



Lancement et inauguration de plusieurs projets de développement

SIDI BEL-ABBES



Plusieurs projets de développement et d'investissement ont été lancés et inaugurés dans la wilaya de Sidi Bel Abbès, à l'occasion de la célébration du 64e anniversaire de la Fête de la Victoire du 19 mars 1962, a-t-on appris, mardi, auprès de la cellule de communication de la wilaya. Selon la même source, le wali, Kamel Hadji, a supervisé, lundi, la mise en service d'un réservoir d'eau d'une capacité de 500 mètres cubes dans la commune de Aïn El Berd, ainsi qu'un autre réservoir de 1.000 mètres cubes dans la commune de Sidi Ali Boussidi, dans le cadre du renforcement de l'alimentation en eau potable. Il a également été procédé à la mise en service d'une demi-pension d'une capacité de 200 repas au CEM El Kanadil, dans la

commune de S'hala Thaoura, en plus de l'inspection d'un projet de réalisation d'une mosquée dans la même commune, dont le taux d'avancement des travaux a atteint environ 60 pour cent.

Dans le cadre du soutien à l'investissement local, une zone d'activités a été inaugurée dans la commune de Belarbi, s'étendant sur une superficie de 5 hectares et répartie en 46 lots destinés à l'investissement.

Par ailleurs, le wali a procédé, au niveau de la zone industrielle de la ville de Sidi Bel-Abbes, à la pose de la première pierre de plusieurs projets industriels, dont une unité de fabrication de meubles de différents matériaux, appelée à générer environ 85 emplois directs, ainsi qu'une unité de ferronnerie et de menuiserie métallique spécialisée dans la fabrication de pièces de rechange pour le matériel agricole, qui devrait

créer près de 30 emplois.

Une unité de transformation du marbre et du granit a également été lancée, avec une capacité de création d'environ 60 emplois directs.

Dans le même contexte, il a été procédé au lancement d'un projet de fabrication de différents types de pompes et accessoires, devant générer plus de 500 emplois directs, ainsi qu'une unité de transformation primaire du plastique, qui devrait créer environ 76 emplois.

Le programme a été clôturé par la pose de la première pierre d'une usine de fabrication de parfums, de produits cosmétiques et d'hygiène corporelle, qui permettra la création de plus de 50 emplois.

JIJEL

10 polycliniques prochainement réhabilitées

Des travaux de réhabilitation de dix (10) polycliniques seront prochainement lancés dans la wilaya de Jijel, ont fait savoir, mardi, les services de la wilaya.

"Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures de santé des différentes communes de la wilaya, et de la garantie d'un bon accueil des patients, des travaux de réhabilitation seront bientôt engagés dans 10 polycliniques", a précisé la même source.

Les services de la wilaya ont ajouté que les polycliniques concernées sont situées dans les communes d'Ouled Yahia Khedrouche, d'Emir-Abdelkader, de Taher, de Boucif Ouled Askar, de Djimla, de Sidi Maarouf, d'Ouled Rabah, de Djemaâ Beni Habibi, de Sidi Abdelaziz et de Chekfa.

L'opération de réhabilitation, inscrite dans le cadre d'un programme global de réhabilitation des infrastructures de santé de la wilaya de Jijel, concerne également des salles de soins, d'autres polycliniques et des services médicaux dans différents hôpitaux, a encore indiqué la même source, rappelant qu'en 2025, pas moins de 39 salles de soins avaient été réhabilitées moyennant un investissement public de plus de 73 millions de dinars.

CONSTANTINE

400 arbustes d'ornement complexe de loisirs à la cité Boussouf

Un total de 400 arbustes d'ornement, a été mis en terre, mardi au niveau du complexe de loisirs, situé à la cité Boussouf de la ville de Constantine, a-t-on appris auprès de la conservation des forêts (CF).

Organisée en collaboration avec la direction de la jeunesse et des sports (DJS), l'initiative s'inscrit dans le cadre d'un programme tracé par les services de la conservation des forêts pour célébrer la journée internationale des forêts (21 mars de chaque année), a précisé à l'APS le chargé d'information et de communication de la CF, Ali Zegrouf.

Des écoliers de certains établissements scolaires de la ville de Constantine ayant bénéficié d'actions de sensibilisation visant à ancrer la culture de préservation de l'environnement ont participé à cette initiative, a-t-il souligné.

Le programme de célébration de cette journée, célébrée cette année sous le slogan " Les forêts et les économies ", a-t-il indiqué, a été lancé depuis la mi-février dernier où 40.000 arbustes, tous types confondus, avaient été plantés à travers des sites urbains et forestiers de la wilaya dont les forêts de Draâ naga et d'El M'ridji, dans la commune d'El Khroub, Chetaba (Ibn Ziad) et El Kentour (Zighoud Youcef).

Pour rappel, la wilaya de Constantine dispose actuellement d'une superficie forestière de près de 28 074 hectares, soit 12% de son territoire.

BOUIRA

Rupture de l'alimentation en eau potable dans 17 communes

L'alimentation en eau potable connaîtra une rupture à partir de mardi à travers 17 communes de l'ouest et du sud-ouest de la wilaya de Bouira, suite à un glissement de terrain ayant endommagé une conduite principale du système des transferts du barrage Koudiet Acerdoune à Ain Chriki, rapporte un communiqué de l'Algérienne des Eaux (ADE).

Le glissement de terrain est survenu sur un tronçon allant du réservoir n 2 d'Ain Chriki (Ain Turk) jusqu'à la station de pompage n 6, ce qui a débranché la conduite du système des transferts du barrage Koudiet Acerdoune, ont expliqué les services de l'ADE.

Suite à cet incident, l'alimentation en eau potable sera interrompue dans les communes d'Ain Lahdjar, Ain Laâloui, Ain Bessam, El Mokrani, Raouroua, Souk Lakhmis, Khabouzia, Bir Ghablou, Sour El Ghoulane, Dirah, El Hakimia, Hadjra Zerga, Maâmoura, Dechmia, Ridane, ainsi que dans quelques villages de la commune de Djebahia et d'Aomar, selon le communiqué de l'Algérienne des Eaux.

Des équipes techniques de l'unité de la production sont mobilisées et déployées sur le terrain pour réparer la panne dans les plus brefs délais afin que l'approvisionnement puisse reprendre progressivement, a assuré l'ADE.

TIZI-OUZOU

3.242 interventions de contrôle durant la deuxième décennie du Ramadhan

Au total, 3.242 interventions de contrôle ont été effectuées par les services de la direction du commerce de Tizi-Ouzou durant la deuxième décennie du mois de Ramadhan, a-t-on appris mardi auprès de cette institution.

Ces opérations de contrôle menées par les brigades de contrôle de la qualité, des pratiques commerciales et de la répression de la fraude se sont soldées par l'établissement de 191 procès-verbaux (PV) de poursuites judiciaires contre les contrevenants, selon le même bilan.

Sur ces 3.242 interventions,

1.163 ont concerné le contrôle de la qualité et de la répression de la fraude. Ces opérations ont abouti au constat de 79 infractions et l'établissement de 79 PV en plus de la proposition de fermeture de 9 locaux commerciaux.

Il a été également procédé à la saisie de près d'une tonne de produits d'une valeur totale de plus de 698.000 DA, a-t-on détaillé, soulignant que les infractions relevées concernent notamment le défaut d'hygiène, la vente de produits impropres à la consommation et le non-respect de l'obligation de sécu-

rité des produits.

Concernant les pratiques commerciales, le bilan fait état de 2.079 interventions ayant permis de relever 112 infractions et un nombre équivalent de PV en plus de la fermeture de 8 locaux commerciaux. A cela s'ajoute la mise en évidence d'un défaut de facturation s'élevant à 302.932 DA.

Les infractions relevées sont liées, entre autres, au défaut d'affichage des prix, à l'absence ou expiration de la validité du registre de commerce ou à l'exercice d'activités non inscrites, a-t-on indiqué.

Mostaganem : Des opérations de développement au profit des communes de la daïra de Sidi Lakhdar

Des opérations de développement d'une valeur de 382 millions de dinars ont été lancées dans différents secteurs au profit des communes de la daïra de Sidi-Lakhdar (wilaya de Mostaganem), a indiqué, mardi, un communiqué des services de la wilaya. La même source précise que les communes de Sidi Lakhdar, Hadjadj et Benabdelmalek Ramdane ont bénéficié, dans le cadre de différents programmes de développement, de 27 nouvelles opérations pour une enveloppe financière totale de 382 millions de dinars. Ces projets concernent, notamment, les secteurs des travaux publics, de l'hydraulique, en particulier l'assainissement, ainsi que l'urbanisme et l'aménagement urbain, souligne-t-on de même source.

A cet effet, il est prévu la réalisation d'un réseau d'assainissement au village El-Anasria dans la commune de Sidi Lakhdar, ainsi que le raccordement du village El-Araïbia, dans la même commune, au réseau principal d'assainissement. Il est également prévu la réhabilitation de quatre routes reliant plusieurs villages, notamment Ouled-Moussa, El Mekhalif, El-Hadj Djilali, Ouled Larbi, Zaouia Sidi-M'hamed, Ouled Abdallah et Ouled Bouhadja. L'enveloppe financière allouée à cette com-

mune dans le cadre de ce programme s'élève à 132 millions de dinars.

La commune voisine de Hadjadj a, quant à elle, bénéficié de 9 opérations d'un montant de 118 millions de dinars, comprenant l'extension du réseau d'assainissement au village Traba-Sahel l'entretien de quatre routes communales, l'ouverture de pistes au village Ouled Djeloul, ainsi que l'aménagement de quatre quartiers au chef-lieu de la commune et leur raccordement au réseau d'éclairage public, a fait savoir la même source.

Concernant la commune de Benabdelmalek Ramdane, les services de la wilaya ont fait état du lancement de 12 nouvelles opérations de développement pour une enveloppe financière globale estimée à 132 millions de dinars. Ces projets permettront l'ouverture de pistes dans six villages (Touafir, Douaouda, Ouled Bouhadi, El-Djaïlia, Ouled El Hadj et Rouaouna), la réalisation de deux classes d'extension à l'école «Hamidat Afif», la mise en place d'un réseau d'assainissement au village Ouled El-Hadj, ainsi que l'aménagement de trois quartiers au centre de la commune, en plus de son entrée sud.

TIARET

Inauguration d'une polyclinique au pôle urbain Kerman

Une nouvelle polyclinique a été récemment mise en service au niveau du pôle urbain intégré Kerman, dans la ville de Tiaret, a indiqué la direction de la Santé et de la Population.

Le chef du service de la planification et des moyens, Yacine Bouabdelli, a souligné que cette structure, baptisée du nom du moudjahid défunt Rahim Benaïssa, a été réalisée en dix mois dans le cadre du programme sectoriel, pour un coût global de 189 millions de dinars.

Dotée d'équipements médicaux modernes, la polyclinique comprend plusieurs unités, notamment un service de soins de base comportant une salle de consultation, deux salles de soins infirmiers et un cabinet dentaire, en plus d'un laboratoire d'analyses médicales et d'un service de radiologie.

Un service de maternité, composé de cinq salles, a également été aménagé, accompagné d'une unité de vaccination infantile, ainsi que d'un service de psychiatrie et d'une pharmacie. Cette infrastructure vise à rapprocher les services de santé des habitants de ce grand quartier et à désengorger le service des urgences de l'hôpital de wilaya "Youssef Damerdjil", qui enregistre une forte affluence de patients.

Le personnel de santé de cette polyclinique assure la prise en charge des patients de 8h00 à 20h00, quotidiennement. Il est prévu de renforcer, prochainement, cette structure par un personnel médical et paramédical supplémentaire, ce qui permettra d'assurer une permanence nocturne, a ajouté le même responsable.

ORAN

Des sessions de formation pour quatre spécialités agricoles

La Chambre de l'agriculture de la wilaya d'Oran a élaboré, au titre de l'année en cours, des programmes de formation dans plusieurs spécialités agricoles au profit des agriculteurs, de leurs enfants, ainsi que des porteurs de projets dans le secteur agricole, a-t-on appris, mardi, auprès de cette instance sise dans la commune de Misserghine.

Dans ce cadre, des sessions de formation ont été programmées dans quatre spécialités principales, à savoir l'apiculture, l'élevage de vaches laitières, l'élevage de petits ruminants, ainsi que l'arboriculture fruitière et l'aviculture, dans le but de renforcer les capacités des agriculteurs et de leurs enfants et de former les jeunes souhaitant créer des micro-entreprises dans ces domaines, a indiqué à l'APS le secrétaire général de la Chambre, Mimoun Fatemi.

Ces formations, dont le lancement est prévu après le mois de Ramadhan, visent à développer les compétences des stagiaires, en leur permettant d'acquérir de nouvelles connaissances favorisant l'exercice de ces activités et l'amélioration de la production, tant en quantité qu'en qualité. Le même responsable a souligné que ces sessions ont été mises en place en réponse aux demandes des agriculteurs et des porteurs de projets. Par ailleurs, 241 agriculteurs, fils d'agriculteurs et porteurs de projets, dont 17 femmes, ont bénéficié, l'année dernière, de formations dans les spécialités d'apiculture, d'élevage bovin, de petits ruminants, d'aviculture, ainsi que de culture des champignons, selon la même source. Les bénéficiaires ont suivi une formation théorique et pratique, à raison d'une séance hebdomadaire pendant un mois, au niveau de la Chambre de l'agriculture d'Oran, sous l'encadrement d'enseignants spécialisés, a-t-on indiqué.

COMMUNE DE SIDI SLIMANE (TISSEMSILT)

Achèvement des travaux de réalisation d'un village de l'artisanat

Les travaux de réalisation d'un Village de l'artisanat dans la commune de Sidi Slimane (wilaya de Tissemsilt), sont totalement achevés, a affirmé, lundi, le directeur local du Tourisme et de l'artisanat, Khemissi Mechaouek M. Mechaouek a précisé que ce projet s'inscrit dans le cadre du programme complémentaire de développement accordé à la wilaya de Tissemsilt par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, dans son volet consacré au secteur du tourisme, indiquant qu'une enveloppe financière de 53 millions de dinars a été allouée à ce projet. Le même responsable a ajouté que les travaux de cette infrastructure ont porté sur la réalisation d'une grande salle d'exposition, qui permettra aux artisans de la wilaya d'exposer et de commercialiser leurs produits traditionnels dans cet espace, ainsi que la réalisation d'ateliers destinés aux artisans, afin de leur permettre d'exercer leurs activités dans des conditions appropriées. Le projet comprend également la réalisation de locaux pour divers services, tels qu'une cafétéria, un restaurant et des espaces dédiés aux jeux pour enfants, ce qui fera de cet espace un lieu de détente pour les familles de la wilaya de Tissemsilt et une destination pour le tourisme et les loisirs, tout en contribuant à la création d'emplois au profit des jeunes. Le même responsable a également indiqué que le secteur du tourisme et de l'artisanat a bénéficié, dans le cadre du même programme présidentiel, d'une enveloppe financière de 523 millions de dinars, destinée à la réalisation de plusieurs projets touristiques dans la wilaya, susceptibles de renforcer son attractivité et d'en faire un pôle touristique dans la région.

TLEMCCEN

110 jeunes des zaouïas et des écoles coraniques dirigent la prière des Tarawih

Plus de 110 jeunes issus des zaouïas et des écoles coraniques de la wilaya de Tlemcen vivent l'expérience de diriger la prière des tarawih, pour la première fois pour beaucoup d'entre eux, dans différentes mosquées de la wilaya, a-t-on appris, mardi, auprès des responsables de la direction locale des Affaires religieuses et des Wakfs.

Cette initiative intervient après que les volontaires aient été soumis à une évaluation par une commission spécialisée, qui s'est assurée de leur maîtrise des règles de récitation, de leur bonne mémorisation du Coran, ainsi que de leur aptitude à

assumer la responsabilité de l'imamat, durant ce mois sacré, a indiqué à l'APS le chef du service de l'enseignement coranique, de la formation et de la culture islamique de la direction, Benkhaldi Mohamed-Mustapha. Le même responsable a estimé que cette expérience constitue une étape importante dans le parcours de ces jeunes, leur permettant de côtoyer les fidèles et d'acquérir une expérience pratique dans l'imamat, en plus de renforcer leur confiance en eux et d'améliorer leur performance dans la récitation du Coran.

M. Benkhaldi a également précisé que l'implication des jeunes issus des zaouïas et

des écoles coraniques dans l'encadrement des prières des Tarawih s'inscrit dans une démarche de valorisation du rôle de ces institutions dans la formation des imams et dans le renforcement de la référence religieuse nationale, tout en apportant une diversité dans les réceptions au sein des mosquées. Par ailleurs, à l'occasion du mois sacré, 32 salles de prière ont été ouvertes dans de nouveaux quartiers résidentiels avec une autorisation exceptionnelle, afin de rapprocher les lieux de culte des citoyens et de réduire la pression sur les mosquées, tout en permettant à un plus grand nombre de volontaires de participer

à l'animation des nuits du Ramadhan. De son côté, le Conseil "Souboul El Kheirat", relevant de la direction des Affaires religieuses et des Wakfs de la wilaya de Tlemcen, a distribué plus de 10.000 couffins aux nécessiteux depuis le début du mois de Ramadhan, selon la même source, précisant que ces aides comprennent des denrées alimentaires et certains produits de première nécessité pour les familles, durant le mois de jeûne, en plus de la distribution de plus de 100 repas quotidiens à travers des restaurants d'iftar destinés aux passants, ouverts par des bienfaiteurs avec la participation du Conseil.

ORAN (TROUBLES DU NEURO-DÉVELOPPEMENT CHEZ LES ENFANTS)

Une nouvelle unité pour la prise en charge

Les structures de pédopsychiatrie seront renforcées dans la wilaya d'Oran avec la mise en service, au cours des prochains jours, d'une nouvelle unité spécialisée dans la prise en charge des troubles du neuro-développement chez l'enfant, a indiqué le Pr Sandra Mouffok, chef des structures de pédopsychiatrie de la wilaya.

Implantée à Sidi Maârouf, cette unité vient renforcer le dispositif existant dédié à la santé mentale de l'enfant, qui comprend déjà le service de pédopsychiatrie de l'hôpital psychiatrique de Sidi Chahmi, assurant notamment l'hospitalisation de jour, ainsi que l'unité de consultation de pédopsychiatrie de la polyclinique de Bir El Djir, a-t-elle précisé. Selon le Pr Mouffok, cette nouvelle structure a pour objectif d'améliorer la prise en charge des troubles du

neuro-développement, notamment les troubles du spectre de l'autisme, l'hyperactivité, les troubles du langage et de l'attention, ainsi que les difficultés d'apprentissage, à travers un dépistage précoce, un diagnostic précis et un suivi adapté.

La nouvelle structure prendra en charge un large éventail de troubles du neuro-développement chez des enfants âgés de 2 à 18 ans, grâce à six ateliers, à savoir : l'atelier conte, l'atelier de simulation du contact social, l'atelier de stimulation cognitive, l'atelier musique et chant, l'atelier bricolage et l'atelier cuisine.

Dotée d'une équipe pluridisciplinaire composée de pédopsychiatres, psychologues, orthophonistes et psychomotriciens, l'unité offrira une prise en charge globale et individualisée, en coordination avec les autres structures existantes et en étroite

collaboration avec les familles. La même responsable a souligné que cette nouvelle acquisition permettra de mieux organiser le parcours de soins des enfants concernés, en assurant une complémentarité entre les différentes structures, allant des consultations au suivi spécialisé et à la prise en charge en hospitalisation de jour.

Elle a également mis en avant l'importance du dépistage précoce, considéré comme un facteur déterminant pour améliorer le pronostic et favoriser l'insertion sociale et scolaire des enfants atteints de troubles du neuro-développement.

Cette unité devrait, en outre, contribuer à alléger la pression sur les structures existantes et à rapprocher les services de soins des familles dans la région, a-t-on ajouté de même source.

FOOT/ MONDIAL 2026

La FIFA s'associe à YouTube pour renforcer la diffusion

La FIFA a annoncé un partenariat innovant avec YouTube dans le cadre de la Coupe du Monde de la FIFA 2026, faisant de l'entreprise de technologie une "plateforme préférentielle" de la compétition et ouvrant de nouvelles perspectives de diffusion et de monétisation pour les partenaires médias comme pour les créateurs de contenu. Cet accord permettra notamment aux diffuseurs officiels d'exploiter pleinement leurs chaînes YouTube en proposant des résumés grand format, des contenus en coulisses, des vidéos courtes et des programmes à la demande, afin d'accroître la portée mondiale de l'événement.

Pour la première fois, ils pourront également diffuser en direct les dix premières minutes de chaque match sur YouTube, ainsi que certains matches en intégralité, dans le but d'attirer un public global et de rediriger les spectateurs vers les diffuseurs principaux.

En parallèle, la chaîne officielle de la FIFA proposera des contenus exclusifs et des archives, incluant matches historiques et grands moments du football. L'accord prévoit en outre un accès inédit pour de nombreux créateurs de contenu YouTube, chargés de couvrir la compétition sous des angles variés - analyses, coulisses, récits - et de promouvoir l'événement en amont grâce aux archives numériques de l'instance.

"Ce sera du jamais vu pour les supporters du monde entier", a déclaré le secrétaire général de la FIFA, Mattias Grafstrom, soulignant la volonté de maximiser l'impact de la compétition organisée au Canada, au Mexique et aux Etats-Unis.

De son côté, Justin Connolly, vice-président et responsable des médias et du sport de YouTube, a mis en avant une expérience "globale, interactive et centrée sur les fans".

La FIFA estime que cette collaboration s'inscrit dans sa stratégie de plateformes privilégiées, tout en renforçant la protection de ses droits et en favorisant l'engagement de nouvelles générations de supporters à travers des formats numériques enrichis.

R.S

FOOT/LIGA ESPAGNOLE

Hansi Flick affirme que le FC Barcelone sera son dernier club

L'entraîneur allemand Hansi Flick a affirmé, mardi, que le FC Barcelone serait le dernier club de sa carrière, à la veille du 8e de finale retour de Ligue des champions contre Newcastle.

"Je n'ai aucune intention d'aller ailleurs. Je suis très heureux ici. Ce sera mon dernier club, mon dernier poste", a-t-il indiqué en conférence de presse, alors que le président Joan Laporta, réélu dimanche, avait indiqué plus tôt vouloir prolonger d'un an le contrat de son entraîneur, qui court jusqu'en 2027.

Agé de 61 ans, l'ancien sélectionneur allemand a toutefois tempéré, expliquant qu'il devait d'abord en discuter avec sa famille.

"Nous aurons le temps d'en parler, mais ce n'est pas le moment", a-t-il ajouté.

Nommé en 2024 en remplacement de Xavi Hernandez, Flick a conduit le Barça à un triplé national (Liga, Coupe du Roi, Supercoupe d'Espagne) ainsi qu'à une demi-finale de Ligue des champions la saison dernière, perdue face à l'Inter, en s'appuyant sur un style de jeu offensif apprécié des supporters blaugranas.

R.S

KARATÉ DO / PREMIER LEAGUE KARATE 2026

Cyilia Ouikene en tête du classement mondial des -50 kg

La karatéka algérienne Cyilia Ouikene poursuit son excellente dynamique sur la scène internationale en s'emparant de la première place du classement mondial de la catégorie des moins de 50 kg (dames) dans le cadre de la Premier League Karate 2026, avec un total de 1320 points.

La championne algérienne a consolidé son leadership grâce à des performances régulières lors des dernières étapes du circuit mondial, décrochant notamment la médaille d'argent à l'étape de Rome et la médaille de bronze à Istanbul.

Au classement général, Ouikene devance l'Allemande Shara Hurbich (1080 points) et la Suédoise Agnes Nyman (1050 points), confirmant ainsi sa constance au plus haut niveau. La Vénézuélienne Yorgelis Salazar (990 points) et l'Italienne Erminia Peretto (960 points) complètent le top 5.

Cette nouvelle distinction vient illustrer la stabilité et la progression de la karatéka algérienne, qui s'impose désormais comme l'une des figures majeures du karaté mondial dans sa catégorie.

R.S

CAN 2025

La CAF retire le titre au Sénégal et déclare le Maroc vainqueur



Dans un communiqué publié mardi 17 mars 2026 en fin de soirée, le jury d'appel de la Confédération Africaine de football (CAF) a annoncé retirer à l'équipe du Sénégal la victoire en finale de la Coupe d'Afrique des nations 2025 et d'accorder la victoire sur le score de 3-0 à la sélection du Maroc.

« Le jury d'appel de la Confédération Africaine de football (CAF) a décidé, en application de l'article 84 du Règlement de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), de déclarer l'équipe nationale du Sénégal forfait lors de la finale de la TotalEnergies CAF Coupe d'Afrique des Nations Maroc 2025 (« le Match»), le ré-

sultat étant homologué sur le score de 3-0 en faveur de la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) », annonce le communiqué de la CAF.

L'instance a décidé « de déclarer l'équipe nationale du Sénégal forfait lors de la finale », remportée 1-0 par les Sénégalais, « le résultat étant homologué sur le score de 3-0 » en faveur du Maroc, précise le communiqué. Plusieurs joueurs sénégalais avaient quitté temporairement la pelouse lors de la finale, en protestation contre une décision arbitrale.

Dès mardi 17 mars au soir, la Fédération sénégalaise de football a décidé de contester for-

mellement la décision de la CAF qu'elle juge « infondée en droit, arbitraire et disproportionnée ».

Pour la fédération sénégalaise les articles 82 et 84 - selon lesquels une équipe qui quitte le terrain avant la fin du match sans l'autorisation de l'arbitre est déclarée perdante ne sont donc pas applicables puisque le jeu s'est arrêté quinze minutes avant de reprendre, « le penalty a été tiré, et le résultat acquis au terme des prolongations », peut-on lire dans le courrier adressé à la CAF.

R.S

LIGUE DES CHAMPIONS

Le Real Madrid éclipse Manchester City, encore

Le Real Madrid, avec Kylian Mbappé de retour, a surfé sur son triomphe de l'aller (3-0) et finit le travail au retour (2-1) contre Manchester City, sa victime préférée, de nouveau éliminée très tôt en Ligue des champions.

Le géant espagnol aux quinze titres, un record, reste en vie dans sa compétition fétiche, après avoir encore emporté sur sa route l'équipe de Pep Guardiola, en déclin sur la plus grande scène continentale.

Manchester City avait fait des quarts de finale son habitat naturel pendant sept années d'affilée, de 2018 à 2024. Mais il a glissé dès les barrages l'an dernier et cette fois en huitièmes de finale, à chaque fois contre le Real.

Le club du nord de l'Angleterre a subi la loi de la Maison blanche pour la quatrième fois en cinq saisons, ce qui ressemble à une malédiction. Mais les Espagnols n'ont pas volé leur qualification, au contraire.

Après le capitaine Federico Valverde,



auteur d'un inattendu triplé à l'aller, c'est le gardien Thibaut Courtois qui a enfilé la cape de super-héros, avant sa sortie sur blessure à la mi-temps. Cerise sur le gâteau, le Real a retrouvé sa pépite d'attaque, le Français Kylian Mbappé, surgi du banc des remplaçants en seconde période

et visiblement pleinement rétabli de l'entorse à un genou qui l'a mis près d'un mois à l'infirmerie. Sauf improbable revirement, le capitaine des Bleus et ses coéquipiers croiseront la route d'un autre poids lourd européen au tour suivant, le Bayern Munich.

RETRAIT DU TITRE DE LA CAN AU SÉNÉGAL

Les Lions de la Teranga prêts à saisir le TAS

Des sources officielles au sein de la Confédération africaine de football ont révélé avoir reçu une lettre de la Fédération sénégalaise de football, dans laquelle cette dernière demande, de manière urgente, la suspension de l'exécution de la décision de la Commission d'appel, rendue dans la nuit du 17 mars, retirant le titre de la Coupe d'Afrique au Sénégal pour l'attribuer au Maroc par décision administrative, après avoir validé une victoire du Maroc (0-3) au lieu de celle du Sénégal (1-0).

Une source responsable à la CAF, dévoilant le contenu de la lettre sénégalaise, a indiqué qu'ils avaient pris connaissance de la décision de la Commission d'appel de la CAF datée du 17 mars 2026, et qu'ils avaient décidé de la contester officiellement, la considérant comme juridiquement infondée, abusive et manifestement disproportionnée.

SÉNÉGAL : UNE DÉCISION CONTRAIRE AUX LOIS DE L'IFAB

La décision est contraire aux Lois du Jeu (IFAB) et à l'autorité de l'arbitre. La Commission d'appel s'appuie sur l'article 84 des règlements de la CAF pour justifier un « forfait ».

Cependant, conformément à l'article 5 des Lois du Jeu de l'IFAB, l'arbitre a exercé son pouvoir d'appréciation en optant pour une interruption temporaire plutôt qu'un arrêt définitif. Le match a ensuite repris, le penalty a été tiré, et le résultat a été scellé après les prolongations.

En requalifiant a posteriori un incident tranché sur le terrain en « forfait », la CAF viole le principe constant du Tribunal arbitral du sport relatif à l'autorité de l'arbitre sur le terrain.

ERREUR MANIFESTE DE QUALIFICATION JURIDIQUE

L'application de l'article 84 est arbitraire, car le « forfait » im-



poser un arrêt définitif du match et de la compétition. Le retour des joueurs sénégalais sur le terrain et la validation de la fin du match par l'arbitre rendent cet article inapplicable. Après homologation du résultat et attribution officielle du trophée, la sécurité juridique de la compétition est gravement compromise par ce changement.

SANCTION DISPROPORTIONNÉE

Retirer un titre continental en raison d'une interruption de jeu de moins de 15 minutes, alors que l'intégrité du jeu a été préservée par la reprise du

match, constitue une sanction extrêmement sévère au regard de la jurisprudence du Tribunal arbitral du sport.

En conséquence, la Fédération sénégalaise de football demande à la CAF de suspendre l'exécution de cette décision et de geler toutes les procédures de remise du trophée au Maroc, jusqu'à ce qu'une décision arbitrale finale soit rendue.

Le Sénégal a informé la CAF de son intention de faire appel devant le Tribunal arbitral du sport dans un délai de 48 heures, afin d'obtenir l'annulation définitive de cette déci-

sion. La Fédération sénégalaise demande également la divulgation immédiate du rapport complet de l'arbitre et des officiels du match, en tant que documents essentiels à la défense de ses droits.

Enfin, le Sénégal précise que s'il ne reçoit pas de réponse favorable dans un délai de 24 heures, il entamera des procédures urgentes devant le Tribunal arbitral du sport afin d'obtenir des mesures provisoires pour protéger l'intégrité du palmarès de la Coupe d'Afrique des nations.

R.S

SADIO MANÉ

Il existe un haut niveau de corruption au sein de la CAF

La star sénégalaise Sadio Mané, ailier de l'Al-Nassr FC, a brisé le silence et a commenté la décision de la Confédération africaine de football de retirer le titre de la Coupe d'Afrique des nations à la sélection des « Lions de la Teranga ». La CAF avait annoncé mardi que sa Commission d'appel avait accepté le recours de la Fédération marocaine et décidé d'attribuer administrativement le titre de la « CAN 2025 » au Maroc, tout en le retirant au Sénégal, en raison d'un prétendu forfait en finale, alors que le match s'était achevé dans le temps réglementaire et les prolongations par une victoire des « Lions de la Teranga » (1-0).

Le joueur d'Al-Nassr FC, Sadio Mané, a exprimé toute sa colère à l'égard de la Confédération africaine de football après le retrait du titre continental à son pays, le Sénégal.

Mané a affirmé que ce qui se passe a dépassé toutes les limites, soulignant que cette situation ne reflète pas l'esprit du football pour lequel les joueurs se battent, et qu'elle n'est pas en accord avec les valeurs auxquelles il croit sur le continent africain.

La star sénégalaise a également critiqué ce qu'il a qualifié de « niveau élevé de corruption » dans le football africain, estimant que cela menace la passion de millions de supporters et nuit à la crédibilité des compétitions sur le continent.

Il a ajouté que les joueurs donnent le maximum sur le terrain, mais que ce sont les décisions prises en dehors qui déterminent les résultats et les titres, faisant allusion à une corruption importante au sein du système de la CAF.

En conclusion, Mané a exprimé sa grande déception, affirmant que la question ne concerne pas uniquement l'équipe du Sénégal, mais le football africain dans son ensemble, insistant sur le fait que les supporters méritent justice, transparence et respect.

R.S

RETRAIT DU TITRE AU SÉNÉGAL

Une « farce juridique » selon un expert

La décision de la Confédération africaine de football de considérer le Sénégal comme perdant de la finale de la Coupe d'Afrique face au Maroc sur le score de (3-0) a suscité une vive polémique dans les milieux footballistiques africains et internationaux, provoquant une division quant aux répercussions sur le football africain dans la période à venir. À la suite de cette décision, les réactions ont été contrastées, notamment sur le plan juridique. L'avocat sportif international tunisien Ali Abbas l'a qualifiée de décision illégale et choquante, estimant qu'elle place le football africain à un tournant dangereux, sans tirer les leçons des précédents liés à l'affaire entre le Wydad Athletic Club et l'Espérance sportive de Tunis. Selon Ali Abbas, il est d'abord nécessaire d'expliquer les fondements et les bases juridiques sur lesquels la Commission d'appel de la CAF s'est appuyée pour rendre une telle décision. Il a ajouté : « Je m'exprimerai en me basant sur le communiqué officiel du site de la CAF, car les motivations détaillées de la décision n'ont pas encore été publiées ni communiquées

aux parties concernées. Mais en général, on comprend que la Commission s'est fondée sur un refus de jouer de la part du Sénégal sans décision de l'arbitre, conformément à l'article 82 du règlement de la CAN. »

L'avocat tunisien a souligné que l'arbitre est le seul à détenir l'autorité décisionnelle pendant le match, et le seul habilité à décider de poursuivre ou d'arrêter la rencontre, quelle qu'en soit la raison.

Il a poursuivi : « Juridiquement, cette décision est infondée, incorrecte et contraire à la loi, car c'est à l'arbitre de décider de la fin du match et de déterminer si les joueurs sénégalais ont refusé de continuer à jouer, et si ce refus est persistant au point d'entraîner l'arrêt de la rencontre. »

Il a expliqué : « Ce qui s'est passé durant le match, c'est que l'arbitre congolais a décidé de poursuivre la rencontre après un refus initial des joueurs sénégalais. Ceux-ci ont été appelés et convaincus de revenir sur le terrain, ce qu'ils ont fait, permettant ainsi la reprise du match. »

Il a ajouté : « Si l'arbitre avait estimé que ce refus était persistant et justi-

fiait l'arrêt du match, il aurait immédiatement sifflé la fin de la rencontre. Mais il a fait le choix inverse : le match a repris et s'est terminé dans son temps légal avec un résultat sportif, les deux équipes ayant joué jusqu'au bout. Par conséquent, aucune commission judiciaire de la CAF ne peut retirer à l'arbitre son autorité, modifier le résultat du match et attribuer le trophée à une équipe battue sur le terrain, sous prétexte d'un refus de jouer. »

Conséquences de la perte du titre pour le Sénégal

L'avocat tunisien a poursuivi : « Honnêtement, sur le plan juridique, la décision de la Commission d'appel est choquante, inacceptable, très faible et étrange. Au sein de la CAF, les choses sont récemment gérées d'une manière connue de tous : il existe des lobbies qui peuvent parfois favoriser une sélection, et à d'autres moments lui causer des injustices. »

Il a ajouté : « Ces décisions ne servent pas le football africain et nuisent fortement à sa réputation. Nous devrions le sujet des médias interna-

tionaux et l'objet de commentaires négatifs dans les différents milieux du football. »

Il a affirmé : « Personnellement, je considère cette décision comme une véritable farce juridique », soulignant que, selon lui, la Fédération sénégalaise de football se dirigera vers le Tribunal arbitral du sport à Lausanne. Il a conclu : « Et je ne dirai pas simplement que c'est probable, mais certain : le Sénégal remportera l'appel devant le TAS avec une probabilité d'au moins 90 %. Pour la deuxième fois, la CAF commet une erreur après l'affaire du Wydad et de l'Espérance, et il semble qu'elle n'ait pas tiré les leçons du passé. »

Enfin, Ali Abbas a conclu : « Aujourd'hui, nous faisons face à une décision encore plus grave et catastrophique pour le football africain et ses structures, comparée à celle du précédent final de la Ligue des champions africaine entre l'Espérance et le Wydad. La décision actuelle est plus dangereuse et aura des répercussions importantes tant sur le plan médiatique que juridique. »

R.S

International

FACE AUX MENACES DE DONALD TRUMP

Le président cubain promet une «résistance indestructible»

Le président cubain, Miguel Diaz-Canel, a promis mardi 17 mars une «résistance indestructible» face aux menaces de Donald Trump de s'emparer de l'île communiste. «Face au pire scénario, Cuba a une certitude: tout agresseur extérieur se heurtera à une résistance indestructible», a-t-il déclaré sur X. La veille, Donald Trump avait dit «croire» qu'il «aura[ra] l'honneur de prendre Cuba», sans préciser exactement ses propos. Il a également parlé de «libérer» l'île.

PRÉSIDENTIELLE AU CONGO

Denis Sassou Nguesso réélu pour un 5e mandat

Le président sortant du Congo, Denis Sassou Nguesso, a été réélu pour un cinquième mandat avec 94,82% des voix, au premier tour de l'élection présidentielle qui s'est tenu dimanche, selon les résultats provisoires annoncés mardi soir à la télévision nationale. «Est élu, Sassou Nguesso Denis, avec 2.507.038 voix, soit 94,82% des suffrages exprimés», a déclaré à la télévision nationale le ministre de l'Intérieur Raymond Zéphyrin Mbolou. Le taux de participation s'élève à 84,65%, a-t-il ajouté. Ces résultats provisoires doivent encore être validés par la Cour constitutionnelle du pays. M. Sassou Nguesso, 82 ans, dirige ce pays d'Afrique centrale depuis plus de 40 années cumulées. Sa réélection le maintient au pouvoir jusqu'en 2031.

AFGHANISTAN

Le gouvernement accuse le Pakistan d'avoir tué des civils

Le gouvernement afghan a accusé le Pakistan d'avoir frappé Kaboul lundi soir 16 mars, touchant, selon lui, «un centre de traitement pour toxicomanes» et tuant des civils, Islamabad affirmant de son côté avoir touché des cibles «militaires et terroristes». Au moins 400 personnes ont été tuées et 250 blessées, a déclaré mardi le porte-parole adjoint du gouvernement taliban afghan. Plusieurs explosions très fortes ont été entendues au centre de la capitale afghane, depuis les quartiers de Shahr e-Naw et de Wazir Akhbar Khan, juste après le passage d'avions militaires, vers 21h, heure locale (16h30 TU). Des panaches de fumée étaient visibles dans le ciel après les explosions.

Les explosions, à quelques jours de la fête de fin du ramadan, ont causé des scènes de panique dans la capitale afghane. Des familles qui se promenaient après la rupture du jeûne ont couru s'abriter chez elles. D'autres habitants ont couru dans les sous-sols pour s'abriter. «Le régime pakistanais a une nouvelle fois violé l'espace aérien afghan, visant un centre de traitement contre les addictions à Kaboul, tuant et blessant de nombreux civils, pour la plupart des toxicomanes suivant un traitement», a déclaré sur X le porte-parole du gouvernement Zabihullah Mujahid. «Nous condamnons ce crime et le qualifications d'acte inhumain violant tous les principes», a-t-il ajouté.

LE KAZAKHSTAN

La nouvelle Constitution par référendum approuvée

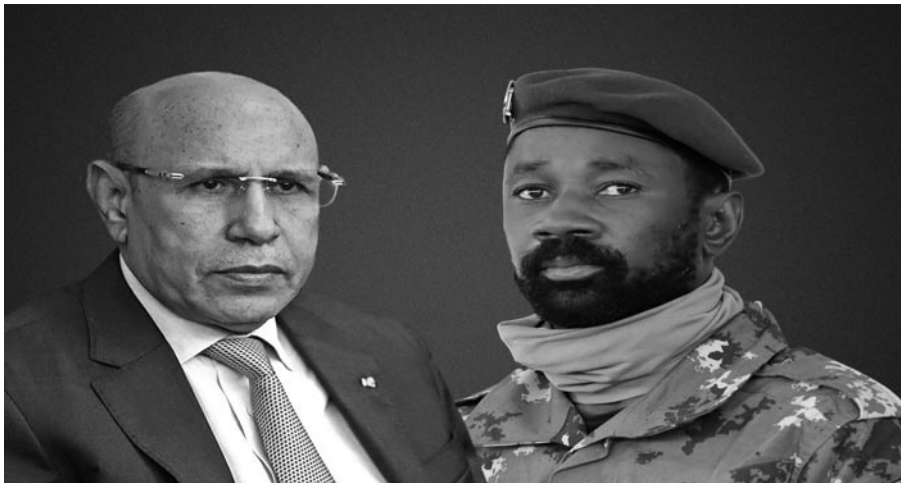
Le président kazakh Kassym-Jomart Tokaïev a signé mardi la Constitution qui vient d'être approuvée et qui entrera en vigueur le 1er juillet.

Un référendum national a eu lieu dimanche au sujet du projet de Constitution publié par la Cour constitutionnelle le 12 février. Il inclut des changements majeurs, tels que la transformation du Parlement d'un système bicaméral à un système monocaméral, le rétablissement du poste de vice-président et la création d'un Conseil populaire. La Commission électorale centrale du Kazakhstan a annoncé plus tôt mardi qu'environ 9,13 millions de personnes avaient pris part au vote, pour un taux de participation de 73,12%. Parmi ces électeurs, quelque 7,95 millions ont voté en faveur du texte, soit 87,15% du total des voix exprimées. D'après M. Tokaïev, la nouvelle Constitution, qui comprend 11 chapitres et 95 articles, est le «fondement d'un Kazakhstan juste» et renforce l'Etat de droit, l'ordre public et les droits civils.

Il a ajouté que ce document symbolisait la transition du pays vers un modèle d'Etat plus progressiste et qu'il guidera son développement futur. La nouvelle Constitution abolira le Sénat et créera un Parlement monocaméral, le Kurultai, composé de 145 députés issus de différents partis politiques et dont le mandat durera cinq ans. Le vice-président sera nommé par le président et sa nomination devra être approuvée à la majorité par le Parlement. Le président, lui, déléguera le pouvoir de coordonner les relations avec les organisations sociales, politiques, scientifiques et culturelles nationales et internationales. Le Conseil populaire deviendra la plus haute instance consultative à laquelle sera accordé un droit d'initiative législative. Il sera composé de 164 membres désignés par le président et représentant l'intérêt général.

MALI-MAURITANIE

Nouakchott reste ferme mais privilégie l'apaisement



Le ministre mauritanien des Affaires étrangères, Mohamed Salem Ould Merzoug, a reçu le 16 mars au soir l'ambassadeur du Mali à Nouakchott, tandis que le lendemain, son homologue malien Abdoulaye Diop rencontrait le chargé d'affaires mauritanien à Bamako. Les deux parties ont officiellement affiché leur volonté de renforcer leur coopération bilatérale, suggérant une tentative d'apaisement après une récente polémique.

La tension est née d'une déclaration malienne affirmant que deux soldats, retenus en otage par un groupe terroriste, s'étaient évadés depuis un camp de réfugiés situé en Mauritanie. Nouakchott a fermement rejeté ces accusations, les qualifiant d'infondées et offensantes, tout en adoptant une posture mêlant fermeté et recherche de dialogue. Les autorités mauritaniennes ont même proposé l'envoi d'une commission d'enquête malienne ou

conjointe avec l'Alliance des États du Sahel afin de clarifier les faits. Selon plusieurs sources sécuritaires, les deux militaires auraient en réalité été détenus par des jihadistes sur le territoire malien, dans la forêt de Wagadou, avant d'être libérés contre rançon payée par leurs familles, puis récupérés par l'armée malienne. Cette version n'a toutefois pas été confirmée officiellement. Le seul camp de réfugiés en Mauritanie, celui de M'Bera, géré par le HCR,

n'a signalé aucun incident de ce type. Par ailleurs, les accusations maliennes ont été rendues publiques sans concertation préalable, suscitant l'irritation de Nouakchott. Certains observateurs estiment que Bamako pourrait chercher à justifier de futures opérations militaires à la frontière. Malgré cela, la Mauritanie privilégie une approche diplomatique prudente, misant sur le dialogue et le bon voisinage pour préserver la stabilité régionale.

SÉNÉGAL

Trois militaires meurent lors d'une opération contre le trafic de cannabis

Trois militaires sénégalais sont morts et trois autres blessés, mardi 17 mars au matin, lors d'un accident survenu dans le cadre d'opérations de destruction de champs de cannabis en Casamance, près de la frontière gambienne. Ces opérations sont en cours depuis plus d'une semaine. Dans un communiqué, l'armée sénégalaise est restée vague sur les circonstances du drame. Selon plusieurs sources, les trois militaires seraient morts suite à l'explosion d'un de leur mortier en surchauffe, alors qu'ils participaient officiellement à une opération de destruction d'un champ de chanvre indien. Une source bien renseignée a toutefois affirmé que «le recours à des tirs de mortiers montre bien qu'il y a des affrontements», expliquant que l'armée a pour habitude de tirer dans un premier temps pour déloger d'éventuels groupes armés, avant de procéder à la destruction des plantations.

Depuis plus d'une semaine, l'armée sénégalaise mène une vaste opération dans le nord Sindian, notam-



ment dans les localités de Djiakine, Ifanga et Kadiaklock, dans le département de Bignona, à proximité de la frontière gambienne. Ces opérations visent à détruire les plantations de cannabis mais aussi à «neutraliser» les individus armés qui les exploitent, sans qu'un bilan précis n'ait été communiqué à ce stade. Le 11 mars déjà, un soldat sénégalais

avait été tué et six autres blessés dans cette même zone lors d'un «accrochage» avec un groupe d'individus armés. Ces attaques, rarement revendiquées, sont attribuées par l'armée sénégalaise à des groupes criminels, sans mention explicite des rebelles séparatistes du MFDC, qui tirent profit de la culture du chanvre et du trafic de bois.

L'AGRESSION AMÉRICANO-SIONISTE CONTRE L'IRAN

Téhéran jure vengeance après la mort d'Ali Larijani

Le président iranien Massoud Pezeshkian a annoncé mardi soir le décès du secrétaire du Conseil suprême de la sécurité nationale iranienne, Ali Larijani, promettant de venger ses assassins.

Dans son communiqué, Massoud Pezeshkian a déclaré : « Le martyr de notre cher frère, honorable et respecté docteur Ali Larijani m'a plongé dans une profonde tristesse et un grand regret. Il était une personnalité éminente et précieuse qui, durant les années de la République islamique, a rendu des services vastes et variés à différents postes. Au cours de notre longue collaboration au Parlement islamique, ainsi que récemment lorsqu'il a assumé la responsabilité du secrétariat du Conseil suprême de la sécurité nationale, je n'ai vu chez lui que bonne foi, clairvoyance, esprit de coopération et vision à long terme. Il ne fait aucun doute que combler cette perte sera extrêmement difficile. » Il a ajouté : « Bien que la récompense de ses années de lutte sincère et courageuse dans les domaines de la culture, de la politique et de la sécurité nationale ait élevé le cher docteur Larijani au rang de martyr, et que son sang ait été versé par le régime le plus criminel de l'histoire de l'humanité, rejoindre les âmes des grands martyrs de la révolution islamique était digne de lui et un souhait qu'il avait toujours nourri. »

Il a poursuivi : « Il était un exemple remarquable des élèves de l'école de l'imam Khomeini, de l'imam martyr Khomeini et du maître martyr de la révolution islamique, Morteza Motahhari. Le martyr est le fruit de ses efforts continus tout au long de ces années. Il ne fait aucun doute qu'une vengeance sévère attend les criminels terroristes qui ont souillé leurs mains du sang des martyrs opprimés d'Iran lors des récentes attaques terroristes. »

Le président iranien a également déclaré : « Dans sa dernière fonction au Conseil suprême de la sécurité nationale, durant sa courte période de service, le martyr Larijani a déployé tous ses efforts pour étendre la paix et la sécurité dans la région et renforcer l'esprit de solidarité et de fraternité entre les pays islamiques. Il s'était forgé une position internationale dans le domaine de la sécurité mondiale et de l'axe de la résistance, ce qui a



fait de lui une cible de la haine du régime sioniste terroriste. »

Il a poursuivi : « La voie de la résistance, associée à la rationalité et à la clairvoyance, se poursuivra malgré l'absence de ce cher frère, et la victoire finale reviendra au grand peuple iranien. La perte de Larijani est douloureuse et difficile, mais la résistance du peuple iranien rendra le goût de la défaite encore plus amer dans la bouche des criminels sionistes. »

Il a conclu : « Je présente mes plus sincères condoléances et félicitations à l'imam du Temps, au Guide suprême de la révolution islamique, à sa noble famille et au grand peuple iranien. »

Le Conseil suprême de la sécurité nationale iranienne a annoncé mardi soir le « martyre de son secrétaire général Ali Larijani » à la suite d'une attaque qui l'a visé.

Cela intervient quelques heures après que le ministre israélien de la Défense, Israel Katz, a annoncé « l'élimination » d'Ali Larijani.

Katz a précisé dans un communiqué officiel que l'armée israélienne poursuit ses opérations contre le régime iranien, affirmant que lui-même et le Premier ministre Benjamin Netanyahu ont donné des instructions « pour traquer les dirigeants du régime et le décapiter afin d'empêcher sa croissance. »

Par la suite, les Gardiens de la révolution iraniens ont annoncé le « lancement d'une vague de frappes rapides et écrasantes » contre « l'ennemi américano-sioniste » dans toute la région, affirmant avoir visé des sites à Beit Shemesh, Tel-Aviv et Jérusalem, ainsi que des bases militaires américaines dans plusieurs régions.

Le journal The Washington Post a révélé que des responsables israéliens estiment que l'Iran reste résilient et prêt à « combattre jusqu'au bout », malgré l'assassinat du Guide suprême Ali Khomeini.

Selon une dépêche diplomatique de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem, citée par le journal, l'évaluation israélienne conclut que

l'Iran « ne s'est pas effondré » et demeure déterminé à poursuivre le combat. Israël s'attendait à ce que l'assassinat de Khomeini le 28 février provoque un chaos dans la direction iranienne, mais les capacités opérationnelles de la République islamique restent intactes. Le journal souligne que la résilience des autorités iraniennes est l'un des nombreux facteurs que l'administration du président américain Donald Trump semble avoir sous-estimés dans ce conflit.

Cette évaluation intervient alors que les États-Unis et Israël mènent depuis le 28 février une vaste opération militaire contre l'Iran, ayant entraîné la mort de Khomeini et de dizaines de dirigeants, avec une poursuite des échanges de frappes de missiles et de drones sur plusieurs fronts.

Le président russe Vladimir Putin a pour sa part qualifié l'assassinat de Khomeini de « violation flagrante de toutes les règles de la morale humaine et du droit international ». R.I

TEL-AVIV, HAÏFA ET ACRE

L'Iran annonce la destruction de sites stratégiques

Les Gardiens de la révolution iraniens ont annoncé, mercredi, avoir mené une vaste attaque de missiles dans le cadre de ce qu'ils ont qualifié de 62e vague de l'opération « Promesse véridique 4 ».

Dans un communiqué, ils ont indiqué que « toutes les bases américaines dans la région, ainsi que des points de rassemblement de forces israéliennes, ont été ciblés », affirmant que les missiles ont atteint leurs objectifs avec précision, sans déclencher d'alertes en Israël.

Ils ont ajouté que l'attaque a impliqué l'utilisation de missiles avancés, notamment « Qadr », « Kheibar Shekan », « Emad » et « Haj Qassem », précisant que « les frappes ont entraîné la destruction de centres vitaux dans les villes d'Acre, Haïfa, Tel-Aviv et Beer-Sheva, ainsi que l'effondrement complet des systèmes de défense aérienne israéliens et américains ».

Les Gardiens de la révolution ont également indiqué avoir visé, pour la troisième fois consécutive, toutes les bases américaines dans la région à l'aide de missiles et de drones de précision, notamment à Ali Al-Salem, Victoria, Al-Kharj, Al-Udeid, Al-Dha-

fra, Al-Azraq, ainsi que la Cinquième flotte et Arifjan.

Ils ont affirmé que « l'ennemi est impuissant, encerclé par le triangle de la puissance militaire iranienne, du soutien populaire massif et d'une opinion publique favorable à l'Iran ». Ils ont également souligné que « les assassinats aléatoires des forces de mobilisation n'affecteront pas leurs capacités, mais renforceront au contraire leur détermination à poursuivre la guerre jusqu'à la victoire et la reddition de l'ennemi ».

Par ailleurs, un analyste militaire du site israélien « Walla » a indiqué qu'environ 4 000 colons ont été évacués de leurs habitations vers des hôtels, en raison des tirs de missiles et d'obus lancés par l'Iran et la résistance islamique au Liban.

Il a ajouté que de nombreux hôtels ont été ouverts pour accueillir les déplacés, parallèlement à des préparatifs pour un élargissement du conflit, y compris la possibilité de tirs des Houthis en direction d'Eilat.

À noter que les Gardiens de la révolution avaient déjà ciblé Tel-Aviv, avant-hier, avec des missiles à ogives multiples dans le cadre de la même opération, touchant plus de 100

objectifs, provoquant des coupures d'électricité et des pertes humaines, « en représailles au sang de Larijani et de ses compagnons ».

La République islamique d'Iran poursuit ses frappes contre des sites israéliens dans les territoires palestiniens occupés ainsi que contre des intérêts américains dans la région, en réponse à l'offensive américano-israélienne, tandis que les tirs de missiles du Hezbollah vers les territoires occupés se poursuivent, causant d'importants dégâts et une augmentation du nombre de blessés et de déplacés.

Les médias israéliens reconnaissent que le Hezbollah dispose de la capacité de lancer des centaines de missiles, tandis que des rapports font état d'une inquiétude croissante parmi les habitants du nord, certains appelant à quitter temporairement la région en raison de la poursuite des bombardements.

En Irak, des sources médiatiques à Erbil, dans le nord du pays, ont fait état de quatre explosions entendues mercredi, alors que le conflit au Moyen-Orient entame son dix-neuvième jour. Depuis une banlieue de la capi-

talé du Kurdistan, des journalistes ont observé de la fumée s'élevant dans le ciel de la ville, qui abrite un aéroport utilisé par la coalition internationale ainsi qu'un important consulat américain.

LE PORTE-AVIONS « ABRAHAM LINCOLN »

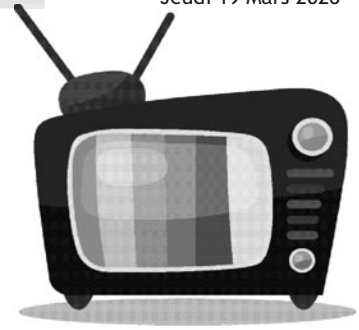
L'armée iranienne a affirmé que ses forces navales ont visé par missiles le porte-avions américain « Abraham Lincoln », le contraignant à s'éloigner de la zone.

Elle a précisé que « l'opération a impliqué le tir de puissants missiles mer-sol, ce qui a forcé le porte-avions à battre en retraite », ajoutant que cette action intervient en réponse aux actions américaines et en parallèle avec les funérailles des martyrs de la frégate « Dena ».

Dans le cadre de sa riposte à l'offensive américano-israélienne, l'Iran continue de cibler les porte-avions américains, dont « Abraham Lincoln », visé à plusieurs reprises. Cette réponse inclut également des frappes contre toutes les bases militaires américaines dans la région ainsi que des cibles en profondeur dans le territoire israélien. R.I

TÉLÉ

VISION



TF1 Erica
21h10



Enceinte, Erica participe au festival du roman noir de Port-Clément, où le succès de son protégé, Christian Thiel, un jeune auteur, crée des jalousies. L'ambiance de l'événement, basculé quand Édouard, célèbre critique, est retrouvé mort.

france.3 Meurtres à...



21h10

MEURTRES

Sur la plage ensoleillée de l'île de Ré, la tranquillité estivale est brutalement perturbée par la découverte d'un corps sans vie, revêtu d'une tenue de bagnard.



Indiana Jones et le cadran de la destinée

20h55



En 1944, Indiana Jones et son ami archéologue Basil Shaw ont été capturés par des nazis, alors qu'ils tentaient de retrouver la lance de Longinus, le légionnaire qui a blessé Jésus pendant sa crucifixion.

PARIS PREMIERE

Taken 2

21h10



Après la mort de son fils, Murad, un criminel albanais, est déterminé à venger sa perte. Sa quête de revanche le pousse à traquer l'auteur de ce meurtre, Bryan Mills (Liam Neeson), un ancien agent de la CIA dont les compétences redoutables sont mises à l'épreuve.

CANAL+ Aston Villa / Lille



21h00

Football. Ligue Europa. 8e de finale retour.



TF1 SÉRIES FILMS New York, section criminelle
21h10

NEW YORK SECTION CRIMINELLE

À New York, la section criminelle est en première ligne dans la lutte contre le crime, s'attaquant aux affaires les plus sombres et complexes de la ville.

6ter

Bienvenue à bord

21h10



Isabelle a commis l'erreur de choisir pour ami son patron. Avant d'embarquer pour la croisière inaugurale du fleuron de la flotte, il décide de la débarquer de sa vie et de son boulot !

Blâme un cadre : Sarah Michelle Gellar révèle pourquoi le reboot de Buffy a été annulé



Peu de temps après l'annulation surprise du revival de "Buffy contre les vampires", Sarah Michelle Gellar a pointé du doigt une personne en particulier pour cette décision.

Sarah Michelle Gellar a tenu le rôle principal de Buffy contre les vampires pendant toute la durée de la série culte, diffusée dans les années 90 et 2000. L'actrice avait accepté de rejouer son personnage dans un revival du show, dans lequel Buffy aurait été l'alliée d'une nouvelle chasseuse de vampires incarnée par Ryan Kiera Arms-trong.

Réalisé par Chloé Zhao, le pilote de cette nouvelle série a été tourné l'année dernière. Depuis, les fans attendent d'avoir des nouvelles de ce projet. Mais tout récemment, une information très surprenante est tombée. Ainsi, Hulu a décidé d'annuler le revival de Buffy contre les vampires. Sarah Michelle Gellar a annoncé elle-même la nouvelle dans une vidéo. Peu de temps après, elle est revenue sur cette annulation au cours d'une interview. S'exprimant sur la décision de Hulu d'annuler le revival de Buffy contre les vampires, Sarah Michelle Gellar assure dans son interview que « personne ne l'a vu venir ». L'actrice blâme un cadre en particulier. Si elle ne le nomme pas, elle affirme que ce dernier n'était clairement « pas un fan de la série originale ». Sarah Michelle Gellar explique que lors de la préparation du pilote de la série, ce cadre était « fier de nous rappeler constamment qu'il n'avait jamais vu la série originale en entier et qu'elle n'était pas pour lui ». L'actrice avance ainsi que « cela démontre la lutte dans laquelle nous étions engagés depuis le premier jour, lorsque votre cadre est littéralement fier de vous dire qu'il n'a pas vu la série ». Sarah Michelle Gellar assure également que l'unique raison pour laquelle le projet de revival a été lancée était pour satisfaire les très nombreux fans du show qui réclamaient son retour. Mais, faisant une nouvelle fois référence au cadre qu'elle tient pour responsable de l'annulation de ce projet, elle pose la question : « Comment peut-on faire une série qui est tant aimée avec quelqu'un qui ne l'aime pas ? ».

La comédienne explique également qu'elle et Chloé Zhao ressentent la même chose à propos de cette annulation. C'est-à-dire « de la déception » face à une envie de « ne pas décevoir les fans ». S'adressant justement à ces fans, elle leur assure toutefois que « Buffy contre les vampires est intemporelle » et que « l'héritage » de la série est « toujours là ».

Quotidien National d'Information
Edité par la SARL NATION EDITION
Capital social de 100 000,00 DA

Directeur général
Omar ATTIA

Directeur de la Publication
Mohamed BOUAZDIA

Impression
Centre : SIA
Est : SIE
Sud : SIA
Ouest : SIO

Distribution
Centre : La Nation
Est : La Nation
Sud : La Nation
Ouest : La Nation

Tous les manuscrits, lettres et tous documents remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation

POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A :
l'Entreprise Nationale de communication,
d'Edition et de Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.
Téléphone: 020 05 20 91 / 020 05 10 42
Fax : 020 05 11 48 / 020 05 13 45 / 020 05 13 77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Siège social
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Siège de la rédaction
03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH
Tél/Fax : 028 53 59 96
Email: lanationquotidien@gmail.com -
Site: www.journal-lanation.com
RIB : BDL 005 00170 4002162000 18

LE FESTIVAL DU CHANT RELIGIEUX DES JEUNES À ALGER

La 6e édition distribue ses prix



Dans une ambiance à la fois spirituelle et compétitive, la sixième édition du Festival du chant religieux des jeunes d'Alger s'est achevée lundi soir. La cérémonie de clôture, qui s'est tenue au Palais des Expositions (Pins Maritimes), a été l'occasion de dévoiler les noms des groupes lauréats et de célébrer les jeunes talents émergents du chant religieux. Cette édition, organisée sous le slogan "La jeunesse chante avec l'esprit Mohamedien et l'identité algérienne", fait partie du programme officiel destiné à animer les soirées du Ramadan 2026. Les troupes qualifiées pour ce prime final ont livré leurs prestations devant un jury, présidé par Smail Hadj Kouider, secondé par

Réda Brahim et Nadji Raïd. Dans la catégorie des plus de 16 ans, le premier prix de la meilleure interprétation est revenu à la troupe du Centre culturel Aïssa-Messaoudi d'Hussein Dey, le deuxième à la troupe "Ranim" de la Maison de jeunes de Kouba et le troisième prix à la troupe "El Hanadjer Edhahabia" de Zerelda. Dans la catégorie des moins de 16 ans, la troupe "Anadel Hammamet" a décroché le premier prix de la meilleure interprétation, alors que le deuxième prix est revenu à la troupe "El Ihssan" de Rouïba, relevant des Scouts musulmans algériens (SMA), et le troisième à la troupe de l'association "Ranim". Cette édition a aussi été marquée par la remise de prix d'excellence

aux troupes participantes dans diverses catégories comme la créativité artistique, la performance collective et individuelle et les voix montantes, en plus du prix de la meilleure tenue traditionnelle du patrimoine algérien et du prix de la meilleure tenue pour le Ramadhan. Cette 6e édition du Festival du chant religieux des jeunes (18 février-16 mars) a été organisée sous l'égide du ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la Jeunesse, la wilaya d'Alge et à l'initiative de la direction de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs de la wilaya et de la Ligue d'animation du temps libre des jeunes.

Prix du Président de la République pour les jeunes créateurs Ali-Maâchi

Le délai de dépôt des candidatures pour le Prix du Président de la République pour les jeunes créateurs Ali-Maâchi (édition 2026), a été prolongé jusqu'au 31 mars. La prolongation du délai de dépôt des candidatures pour ce Prix, initialement fixé au 15 mars, intervient afin de permettre au plus grand nombre possible de créateurs de déposer leurs œuvres. Les candidats souhaitant participer à ce concours annuel doivent déposer leurs dossiers de candidature au niveau des directions de la culture et des arts des wilayas ou via la plateforme numérique du ministère de la Culture et des Arts, à l'adresse suivante : <https://e-servicesculture.dz/prix-ali-maachi>. Le Prix Ali-Maâchi récompense les œuvres littéraires (roman, poésie et œuvre écrite de théâtre) et les œuvres artistiques (œuvres musicales, arts lyriques et chorégraphiques, arts cinématographiques et audiovisuels, œuvre dramatique -théâtre- et arts plas-



tiques). Le dossier de candidature à ce concours, ouvert aux jeunes créateurs âgés de 18 à 35 ans, comprend une demande manuscrite de participation, une déclaration sur l'honneur attestant de la propriété de l'œuvre, un CV accompagné d'un exposé des œuvres du candidat, et un exemplaire de l'œuvre présentée pour le concours accompagnée d'une

fiche technique. Créé en 2006 en vertu d'un décret présidentiel, le Prix du Président de la République pour les jeunes créateurs Ali-Maâchi est décerné aux trois premiers lauréats dans chaque discipline, et ce, le 8 juin de chaque année, à l'occasion de la Journée nationale de l'artiste.

Palestine : Mahmoud Shuqair nommé personnalité culturelle de l'année 2026

Le ministère palestinien de la Culture a choisi l'écrivain et romancier Mahmoud Shuqair comme "Personnalité culturelle de l'année" pour 2026 en reconnaissance de sa longue carrière littéraire et de ses contributions exceptionnelles à la documentation de la vie palestinienne, en particulier dans la ville d'Al-Quds. Shuqair (1941) est l'une des figures littéraires palestiniennes les plus importantes, dont l'expérience s'étend sur plus de 6 décennies, au cours desquelles ses écrits ont varié entre nouvelles, romans, littérature pour jeunes adultes, littérature de voyage et scénarios télévisés. La ville d'Al-Quds occupait une place centrale dans son œuvre, puisqu'il s'attachait à documenter le quotidien des Palestiniens face aux tentatives d'effacement de leur identité historique. Son style se caractérisait par une évolution du récit réaliste traditionnel vers des formes plus modernes, privilégiant la fragmentation, l'ironie et l'intertextualité. Mahmoud Shuqair est né à Al-Quds en 1941. Il a étudié la philosophie et la sociologie à Damas. Arrêté par les autorités israéliennes en 1974, il a été déporté au Liban après plusieurs mois d'emprisonnement. Il s'est ensuite installé à Amman. Il n'a pu retourner dans sa ville natale qu'après les accords d'Oslo de 1993. De 1988 à 1998, Shuqair a été membre du Conseil national palestinien. Il a travaillé comme rédacteur pour divers journaux et revues palestiniens, dont « Dafaïr Thaqafiyah », publié par le ministère palestinien de la Culture. Mahmoud Shuqair écrit des scénarios, des pièces de théâtre, des livres pour enfants et des nouvelles. Il est également l'auteur de plusieurs ouvrages autobiographiques, qui constituent un témoignage important de l'histoire palestinienne récente. On peut citer par exemple « Maraya al-ghiyab : Yaumiyyat al-huzn wa ES-siyasSa » (2007 (Le Miroir de l'absence : Journaux de tristesse et de politique), qui relate principalement son expérience au sein du Parti communiste palestinien. Shuqair s'est fait connaître pour ses nouvelles, publiées dans des revues et des anthologies en traductions, notamment en anglais, en coréen et en chinois. Un recueil est paru en France sous le titre « Ma cousine Condoleezza » (2008). Shuqair a reçu plusieurs prix littéraires, dont le prix Mahmoud Darwish en 2011, le prix de Jérusalem pour la culture et la créativité en 2015, le prix de l'État de Palestine pour la littérature en 2019 et le prix palestinien de littérature en 2023.

Netflix : "Boyfriend on Demand" avec Jisoo de Blackpink en tête du classement hebdomadaire

La comédie romantique «Boyfriend on Demand» s'est hissée en tête du classement hebdomadaire des séries non anglophones les plus visionnées sur Netflix. La série sud-coréenne composée de 10 épisodes a été visionnée 4,8 millions de fois durant la semaine passée et a dominé le classement national dans 47 pays. Elle met en vedette Jisoo, membre du girls band Blackpink, qui interprète une productrice de webtoon épuisée par le travail qui s'abonne à un service de rencontres amoureuses virtuelles. La série a suscité un vif intérêt pour son casting prestigieux. Seo In-guk incarne le principal personnage masculin, tandis que Seo Kang-joon, Lee Jae-wook, Kim Young-dae, Ong Seong-wu et Lee Soo-hyuk font des caméos dans la série, le principe de la série permettant justement d'offrir un large choix de petits amis. Par ailleurs, deux autres séries sud-coréennes figurent dans le Top 10 : la série juridique et fantastique «Phantom Lawyer» au septième rang avec 1,8 million de vues et la comédie romantique «Still Shining» en 10e (1,2 mln).

Dune : Troisième Partie : La bande-annonce dévoilée

Warner Bros a diffusé la première bande-annonce officielle de "Dune : Troisième Partie", prévu pour le 16 décembre 2026 dans les salles avec Timothée Chalamet et Zendaya. Basé sur Le Messie de Dune de Frank Herbert, Dune : Troisième Partie suit Paul Atréides douze ans après son accession au trône. Empereur et figure messianique pour les Fremens, il doit affronter les conséquences d'un jihad ayant conquis une grande partie de l'univers connu. Alors que sa compagne Chani tente de porter un héritier, Paul se retrouve au centre de complots orchestrés par la Bene Gesserit, la Guilde Spatiale et le Tillexu, qui cherchent à affaiblir son pouvoir et à manipuler sa famille. Les conspirateurs introduisent un gholia de Duncan pour perturber Paul et tester sa loyauté auprès des Fremens. La naissance des jumeaux de Paul et Chani, accompagnée de la mort tragique de cette dernière, pousse Paul à prendre des décisions décisives pour protéger ses enfants et l'avenir de son empire. Aveugle mais doté d'une prescience exceptionnelle, il choisit de s'exiler dans le désert, laissant à sa sœur Alia, la régente des jumeaux et assurant la continuité de la lignée Atréides. Réalisé par Denis Villeneuve, Dune : Troisième Partie est prévu pour le 16 décembre 2026 dans les salles avec Timothée Chalamet (Paul Atréides), Zendaya (Chani), Jason Momoa (Duncan Idaho), Florence Pugh (Princess Irulan), Rebecca Ferguson (Lady Jessica) et Robert Pattinson (Scytale).

Exiger la démission de Francesca Albanese, c'est sanctionner la pensée critique et ses droits »

LE 11 FÉVRIER 2026, JEAN-NOËL BARROT A RÉCLAMÉ LA DÉMISSION DE LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS HUMAINS DANS LES TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS POUR DES PROPOS QU'ELLE N'A JAMAIS TENUS. LE MINISTRE A REPRIS À SON COMPTE UNE ACCUSATION FABRIQUÉE PAR LA DÉPUTÉE MACRONISTE CAROLINE YADAN SUR LA BASE D'UNE VIDÉO TRONQUÉE. L'HISTORIENNE SOPHIE BESSIS ET L'ESSAYISTE DOMINIQUE EDDÉ DÉNONCENT UNE POLITIQUE ÉTRANGÈRE FRANÇAISE SANS BOUSSOLE, QUI CHOISIT DE S'EN PRENDRE À FRANCESCA ALBANESE TANDIS QU'ELLE SE TAIT SUR LA GUÉRRE GÉNOCIDAIRE MENÉE CONTRE GAZA ET SUR LES VIOLATIONS QUOTIDIENNES DU CESSEZ-LE-FEU AU LIBAN.

Par Sophie Bessis >
Dominique Eddé

De Kaboul, où les filles sont interdites d'école et les femmes vêtues de prisons ambulantes, jusqu'à l'île d'Epstein, paradis pour pédocriminels, où des célébrités en tous genres ont abusé et avili, une décennie après l'autre, des fillettes et des femmes importées de tous les coins du monde, il n'est plus une parcelle de la planète qui ne soit envahie par la boue. La « révolution » iranienne qui, en 1979, se revendiquait entre autres du combat contre l'arrogance occidentale, promettant à son peuple de le restaurer dans ses droits, a battu des records dans l'écrasement de sa population et la négation de ces droits eux-mêmes.

Partout, la figure de la tenaille est à son comble. L'ennemi du dedans et celui du dehors en activent chacun un manche, confisquent des milliards de destins au prétexte d'en décider. Gangrenés l'un et l'autre par le règne du mensonge et de la voracité, l'Occident et l'Orient ne dialoguent plus désormais qu'à travers la logique obscène du plus fort, du plus riche, du plus offrant. Alors qu'au Soudan les Émirats arabes unis poursuivent leur aide multiforme à une entreprise génocidaire, l'armée israélienne achève la sienne en Palestine, brisant les dernières poches de vie à Gaza et annexant la Cisjordanie. Que proposent, que font pendant ce temps les gouvernants des pays qui se réclament encore de la démocratie face à ce raz-de-marée ? Que fait la France ?

UNE DIPLOMATIE SANS COLONNE VERTEBRALE

S'agissant d'Israël et de la Palestine, sa politique étrangère est devenue illisible. Elle n'a plus de colonne vertébrale. Après avoir soutenu l'extension aux Palestiniens de Pause, le programme d'accueil en urgence des scientifiques et artistes en exil créé en 2017 à l'initiative du Collège de France, elle décide brusquement, à l'été 2025, de le bloquer, au prétexte du tweet antisémite d'une Gazaouie qui ne figurait même pas parmi les lauréats. Alors qu'elle a reconnu il y a quelques mois l'État palestinien, La France réclame aujourd'hui, par la voix de son ministre des affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, la démission – rien que cela – de la rapporteuse spéciale des Nations unies pour les territoires palestiniens occupés, Francesca Albanese.

Pourquoi ? Parce que Caroline Yadan, députée des Français de l'étranger et avocate passionnée de l'extrême droite israélienne, ne supporte pas que les Palestiniens, si mal défendus par leurs représentants politiques, le soient si bien par une voix étrangère et libre. C'est assez logique. On peut la comprendre. Mais pourquoi a-t-il suffi que Caroline Yadan déforme les propos de Francesca Albanese, selon la méthode éhontée d'un Donald Trump ou d'un Benjamin Netanyahu – pour que Jean-Noël Barrot lui emboîte le pas ? C'est la même qui a qualifié la reconnaissance de l'État de Palestine par le président Macron de « faute politique, morale, et historique ». La même qui a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi qui, au prétexte de lutter contre l'antisémitisme,

entend avaliser la loi israélienne de 2018 désignant Israël comme « L'État-nation du peuple juif » et de lui seul. Toute personne contestant ce fait – nous en sommes – pourrait être poursuivie en justice si cette loi était adoptée. Cent vingt personnalités françaises ont cosigné cette proposition. Parmi elles, l'ex-chef de l'État François Hollande, dont nous attendons de savoir s'il souhaite également la démission de Francesca Albanese. Les tentatives de clarification avancées par le Quai d'Orsay n'ont rien changé quant au fond. La France, par la voix de son ministre, persiste à réclamer la tête de Francesca Albanese.

On peut ne pas adhérer à telle ou telle formulation des propos de cette dernière, mais de quel droit les défigure-t-on ? Elle a reconnu avoir manqué de réflexion en ne se retirant pas d'une réunion à laquelle assistait, sans qu'elle en soit prévenue, l'un des dirigeants du Hamas Khaled Mechaal. Qu'est-ce que cette erreur, de surcroît reconnue, face à l'incroyable complaisance d'une majorité d'États européens envers le gouvernement israélien ? Rappelons au passage que la France, co-garante du cessez-le-feu au Liban, ne dit pas un mot contre les violations quasi quotidiennes dont il est l'objet. Tandis que nous assistons, dans une indifférence à peu près générale, à l'application de la phase terminale d'un plan d'effacement des Palestiniens de leur terre, la France ne trouve-t-elle rien de mieux à faire que de s'en prendre à une femme insurgée contre cette infamie ? Rien de mieux que d'entraîner l'Allemagne et l'Autriche dans son sillage ?

CONTRE LE SILENCE ET L'IMPUNITÉ

Bien des esprits réduits au silence, épouvantés par l'impunité dont jouit la politique israélienne, se sont sentis entendus et compris par Francesca Albanese comme par le secrétaire général de l'ONU António Guterres. Faut-il que les derniers recoins onusiens de courage soient interdits à l'heure où Netanyahu et Trump liquident l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et où le second ambitionne de mettre fin à l'existence même des Nations unies ? Ce sont ces voix, au même titre que les très nombreuses voix dissidentes parmi les juifs de par le monde, qui permettent à la raison de tenir encore tête à la folie générale. Ils ne se comptent pas, heureusement, ceux qui rament contre le règne actuel de l'inconcevable, contre une dégradation planétaire de la santé mentale. Faut-il leur porter secours ou les sommer de disparaître ? Exiger la démission de Francesca Albanese revient à vouloir sanctionner la pensée critique et ses droits. C'est en outre fouler aux pieds les legs inestimables de la pensée juive moderne. Car qui de Franz Kafka à Hannah Arendt, Erich Auerbach, Walter Benjamin, Canetti, Freud ou Einstein, aurait avalisé une telle réclamation ? L'entériner, c'est déposséder les sans-voix du peu de recours qui leur reste. C'est favoriser la haine au prétexte de la combattre. C'est confier le train de l'avenir à des rails qui vont dans le mur. Nous attendions mieux de la diplomatie française.

Nombres croisés

	1	2	3	4	5	6
I						
II						
III						
IV						
V						
VI						

HORIZONTALEMENT

I. Jeux Olympiques à Los Angeles. II. L'année de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis. III. On coche 5 numéros au loto, mais sur combien de numéros en tout ? Un multiple de 17. IV. Un gros modèle de la gamme Peugeot. V. Carré de 11. VI. Compte à rebours.

VERTICALEMENT

1. Cette année marque la fin définitive de l'esclavage en France. 2. Certains disent "nonante". 3. Nombre de cases dans une grille de sudoku. Nombre total de commandements dans la Torah. 4. Année de la chute de l'empire romain, qui marque traditionnellement le début du Moyen-Âge. Un chiffre qui rappelle les flics. 5. Le nombre total de cartes au jeu de tarot. Une équipe de football au complet. 6. En mètres, la longueur d'un mile anglais.

Grille muette N° 1113

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement

1 Quelle poire celle-là !2 N'ont pas leur place dans une histoire d'O.3 Etait stupéfiant.4 Abaisaient les voiles.5 Discours emphatique de Churchill.- Fermés.6 Change au bon vieux temps.7 Métal de transition.- Portugaise en Angleterre.8 Indique en temps voulu.9 Des motifs sur une feuille.10 Mots).

Verticalement

1 Arbres de la veuve.2 Fait l'âne...3 Font la boule.- Possessif.4 Brille dans le ciel.- Île.5 Ville italienne ou espagnole.- Propre sur lui.6 Près de Savone.- Critique de cinéma.7 Héros de la Bérézina.- Rituel hindou.8 Finissent par trouver l'agglomération.- Couvre le pot de rose !9 Un papillon.- Le plancher des vaches.10 On y trouve Le Bonhomme.- Sorte de pot à lait.

Mots croisés grille N° 1113

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement

1 Convolvulacées.2 Psittacidé.3 Référentiels particuliers.4 Alcôve.- Ville néerlandaise.5 Ville indonésienne.- Vieille espèce.6 Hommes du Désert.- Métal de transition.7 Sont au coeur d'acier.8 Commune italienne.- Fête indienne.9 Forcent à ralentir.10 Composant de collyre.- Adverbe.

Verticalement

1 Voient des glands toute la journée !2 Peuvent payer rubis sur l'ongle.3 N'est pas radié.4 Dans le Queensland.- Dans le Cher, doublement...5 Saint-Loup appelait-il ce roi ainsi ?- D'un auxiliaire.6 Nous font voir des éléphants bleus !- Z ou Louis XV.7 Bâtiment de débarquement.- Pain à cacheter.8 Est monté à l'envers.- Langue asiatique.9 Spirochètes.10 Apiacées.- Conjonction.

197 blessés en 24 heures

Cent quatre-vingt-dix sept (personnes ont été blessées dans des accidents de la route survenus ces dernières 24 heures dans plusieurs wilayas du pays, a indiqué, hier, un bilan de la Protection civile. Les secours de la Protection civile ont effectué ces dernières 24 heures 163 interventions suite à plusieurs accidents de la route, a précisé la même source.

HORAIRE DES PRIERES

SOBH	DOHR	ASSER	MAGHREB	ICHA
05:33	13:00	16:19	18:55	20:19

Météo

Alger	18	Tizi Ouzou	16
Tiaret	20	Béjaïa	15
Constantine	16	Oran	20

CONSTANTINE

Démantèlement d'un réseau de voleurs de conduites de raccordement en gaz

Les services de la sûreté de daïra de Zighoud Youcef (Nord de Constantine), ont démantelé un réseau composé de quatre individus, spécialisés dans le vol de conduites en cuivre servant au raccordement aux réseaux de gaz naturel, a indiqué, mardi, la sûreté de wilaya. L'arrestation des voleurs a été effectuée la semaine en cours suite à une opération de contrôle menée par

les éléments de la police, sur le territoire de cette daïra, a précisé la cellule de communication et des relations publiques de la sûreté de wilaya.

Les voleurs ont été arrêtés à bord de deux motos en possession des outils utilisés dans le vol de ce type de conduites, a-t-on expliqué de même source, notant que le constat sur le terrain a montré que les mis en cause ont procédé à la destruction d'un nombre de conduites dans six appartements en cours de construction. L'intervention des éléments de la police et les enquêtes engagées, ont permis le démantèlement des membres de ce réseau, qui ont été transférés vers le service concerné pour le parachèvement de l'enquête, a-t-on signalé. Les mis en cause ont été présentés devant le parquet près le tribunal de Zighoud Youcef, a-t-on fait savoir.

FLAMBÉE DU BRUT

La compagnie SAS va annuler au moins un millier de vols en avril

La compagnie aérienne scandinave SAS va annuler au moins un millier de vols en avril en raison de la flambée pétrolière, a déclaré mardi son directeur général Anko van der Werff au quotidien économique suédois Dagens Industri (DI). "Le prix du kérosène a doublé en dix jours. Même si nous essayons d'absorber ces hausses de coûts autant que possible, c'est un choc qui touche directement l'industrie aérienne", dit-il. SAS avait été l'une des premières compagnies à annoncer le 10

mars une hausse de ses prix pour tenir compte de l'envolée des cours du kérosène.

Le baril de Brent de la mer du Nord, référence du marché mondial du pétrole, a dépassé à plusieurs reprises la barre des 100 dollars ces derniers jours. "Nous annulons quelques centaines de vols en mars, mais nous essayons de préserver notre trafic autant que possible", a dit le dirigeant. "Après Pâques, nous verrons davantage de vols annulés, car il y a de toute façon toujours un ralentissement à cette période. Pour avril, cela concerne au moins un millier de vols. Mais il faut mettre cela en perspective avec nos 800 vols quotidiens, ce ne sont donc pas des mesures drastiques", a-t-il ajouté. La plupart des annulations en mars concernent des vols domestiques en Norvège, une poignée seulement affectant la Suède et le Danemark, avait indiqué un peu plus tôt SAS.

AÏD EL-FITR

Les journées du 1er, 2 et 3 Chaoual chômées et payées

Les journées du 1er, 2 et 3 Chaoual 1447 de l'Hégire, correspondant à la célébration de la fête de l'Aïd El Fitr, seront chômées et payées pour l'ensemble des personnels des institutions et administrations publiques, des établissements et offices publics et privés, ainsi qu'aux personnels des entreprises publiques et privées, tous secteurs et statuts juridiques confondus, y compris les personnels payés à l'heure ou à la journée, indique mardi un communiqué conjoint du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

et de la Direction générale de la Fonction publique et de la Réforme administrative.

Toutefois, "les institutions, administrations, établissements, offices et entreprises précités, sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour assurer la continuité des services organisés en mode de travail posté", a précisé le communiqué.

Cette disposition intervient conformément à la loi du 26 juillet 1963, modifiée et complétée fixant la liste des fêtes légales.

ALGER

Iftar collectif au profit des personnes âgées et des enfants des centres d'accueil

Le ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme a organisé, mardi, au foyer pour personnes âgées de Dely Brahim (Alger), un iftar collectif au profit de cette catégorie et des enfants résidant dans les centres d'accueil relevant du secteur. Présidant l'événement qui s'est déroulé, en présence du ministre des Sports, Walid Sadi et de la ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Nacima Arhab, la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Soraya Mouloudji, a souligné que cette initiative de solidarité s'inscrit dans le cadre de "l'approche sociale engagée par le secteur", visant "à ancrer les valeurs de solidarité

et à renforcer les mécanismes de protection sociale au profit des catégories prises en charge".

Elle a rappelé à cette occasion, le programme pédagogique intégré élaboré par le ministère et appliqué par les différents établissements d'accueil et de prise en charge, un programme adapté à la particularité du mois du jeûne et à sa valeur spirituelle avec au menu une série d'activités éducatives et culturelles, des soirées et des ateliers artistiques pour animer la vie quotidienne au sein de ces établissements et renforcer l'ambiance familiale entre les résidents". Ont assisté également à cet iftar, les représentants de différentes institutions et instances nationales, ainsi que des figures artistiques.

OUM EL-BOUAGHI

Démantèlement de deux réseaux de trafic de drogue et de psychotropes

Les éléments du Groupement territorial de la Gendarmerie nationale (GN) d'Oum El-Bouaghi ont procédé, lors de deux opérations distinctes, au démantèlement de deux réseaux criminels spécialisés dans le trafic de drogue et de comprimés psychotropes, a indiqué, mardi, un communiqué de ces services. Ces deux opérations, menées par la Brigade de sécurité et d'investigation (BSI) de la GN d'Aïn M'illa et la Brigade territoriale de la GN d'Aïn Fakroun, interviennent dans le cadre de la "lutte contre la criminalité organisée sous toutes ses formes". Elles font suite à "des informations obtenues par les éléments du Groupement, faisant état de l'existence de deux réseaux s'adonnant au transport, au stockage et au trafic de stupéfiants et de substances psychotropes", a précisé la même source. Suite à l'exploitation de ces informations, ajoute la même source, "un plan bien ficelé a été mis en place afin de neutraliser les activités de ces deux réseaux". Après l'achèvement des procédures légales et l'obtention du mandat de perquisition, "les

lieux identifiés ont été inspectés, ayant permis l'arrestation des suspects et la saisie du moyen de transport utilisé pour le trafic et la distribution de drogue". "Après enquête et exploitation des déclarations des mis en cause, ainsi que les moyens techniques, et en coordination avec le parquet compétent, les autres membres du réseau ont été arrêtés". Les deux opérations ont permis le démantèlement de deux réseaux criminels composés de 4 individus, et la saisie d'une quantité de comprimés psychotropes de différents types, estimée à 4.121 capsules, d'une arme à feu artisanale, d'un véhicule utilitaire, d'une moto, de sommes d'argent provenant du trafic, d'un chien de race "Malinois", en sus d'armes blanches utilisées pour troubler l'ordre public dans le cadre de bandes de quartiers, outre des téléphones portables, a-t-on indiqué.

Après parachèvement de toutes les procédures légales nécessaires, les mis en cause seront présentés devant les juridictions compétentes, a conclu le communiqué.

CONCOURS "PRIX MOHAMED BEN SAÏD CHÉRIFI DE CALLIGRAPHIE ARABE"

Le recteur de Djamaâ El-Djazair annonce les résultats

Le recteur de Djamaâ El-Djazair, Cheikh Mohamed Maâmoun Al Kacimi Al Hoceini, a présidé, mardi au Musée de la civilisation islamique à Djamaâ El-Djazair, une cérémonie consacrée à l'annonce des résultats de la première édition du concours "Prix Mohamed Ben Saïd Chérifi de calligraphie arabe", et à la distinction des lauréats des trois premières places. Le premier prix a été remporté par le calligraphe Kacem Bousnan de la wilaya de Ghar-daïa, tandis que la deuxième place est revenue à Adel Maghrebi de la wilaya de Djelfa, et Mohamed Mezrak de la wilaya de M'sila à décroché la troisième place. Honoré à cette occasion, le calligraphe algérien de renom Mohamed Ben Saïd Chérifi a souligné que cette compétition "se distingue par des œuvres calligraphiques qui mettent en valeur les plus belles écritures islamiques capables de transcrire des versets du Coran", rappelant que "la belle calligraphie constitue un pilier auquel les musulmans accordent une grande importance depuis des siècles, ce qui leur a permis d'exceller dans ce domaine à travers les œuvres calligraphiques, l'enseignement de la calligraphie et l'embellissement



de l'environnement avec des tableaux calligraphiques". Dans son allocution, Cheikh Maâmoun Al Kacimi a indiqué que "Djamaâ El-Djazair a institué ce prix en guise de reconnaissance des efforts du cheikh Mohamed Ben Saïd Chérifi au service du Saint Coran et de la préservation de la lettre arabe", le qualifiant d'"école réputée par ses contributions" à la promotion de la calligraphie arabe et de la créativité dans ce domaine.

De son côté, le directeur du Musée de la civilisation islamique à Djamaâ El-Djazair, Khaled Saber Cherif, a souligné que cette cérémonie vise à célébrer les figures de l'art arabe ancestral, considéré comme l'un

des fondements de la civilisation islamique. Et d'ajouter que l'organisation de cette première édition, qui a vu la participation de 35 calligraphes, vise à "préserver la calligraphie arabe en Algérie et à encourager les créateurs et talents qui portent le flambeau de cet art et œuvrent à son développement et à sa renaissance". Il a également précisé que ce concours ambitionne de "former une nouvelle génération de calligraphes et de chercheurs capables de porter le message de la calligraphie arabe avec conscience et responsabilité", mais aussi de "consacrer sa place en tant que science, art et civilisation en constante évolution".

EL BAYADH

Décès de 7 personnes d'une même famille à cause du gaz

Sept personnes d'une même famille sont décédées, dans la soirée de mardi, à leur domicile situé dans le quartier Es-Seddiqia, au centre de la ville d'El Bayadh. Selon le di-

recteur de la Protection civile d'El Bayadh, les unités de ses services sont intervenues aux alentours de 20h30 pour un incident d'intoxication au gaz ayant touché une famille composée de 7

personnes (le père, la mère et leurs cinq enfants). D'après la même source, les causes du décès sont dues à une fuite de gaz brûlé, selon les premières conclusions de l'enquête.